

En détail

L'industrie dans les territoires français : après l'érosion, quel rebond ?

Fiche d'analyse de l'Observatoire
des territoires 2018

Pour apprécier les dynamiques nationales, comprendre les disparités entre territoires et percevoir les enjeux de demain, l'Observatoire des territoires publie et actualise régulièrement des fiches d'analyse thématiques. Ces fiches, dont cette publication fait partie, sont disponibles sur le site de l'Observatoire des territoires, et seront rassemblées dans un « état des lieux des territoires français », publié tous les deux ans.

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Serge Morvan

Responsable de collection :

Hugo Bevort

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires :

Pierre Mirabaud

Pilotage : Benoît de Lapasse

Auteurs : Matthias Kaldi, Benoît de Lapasse

Contributeurs : Romain Brasse (DGE)

Comité de rédaction : Brigitte Baccaïni (CGET), Olivier Bouba-Olga, Sylvie Fol, Marianne Guerois (Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires), Marc Dufau (DGE), Francis Aubert (chercheur et professeur d'économie)

Cartographie : Bertrand Miroux et Floriane Picard

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Mise en page : service Communication du CGET

Responsable de la communication : Corinne Gonthier
corinne.gonthier@cget.gouv.fr; tél. : 01 85 58 60 49

Date d'édition : Novembre 2018

« *En Détail* » est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET.

Avant-propos

L'industrie emploie 3,3 millions de personnes en France, soit 12,5 % de la population active occupée, et voit, pour la première fois depuis longtemps, plus de sites se créer que disparaître entre 2015 et 2017.

Ce rebond s'accompagne d'une recomposition du paysage industriel français. Les zones d'emploi d'un grand quart nord-est de la France, qui étaient les plus industrielles, sont celles qui ont perdu le plus d'emplois industriels au cours des dernières décennies. À l'inverse, dans les régions de l'Ouest et du Sud, l'industrie a plutôt eu tendance à progresser. Ce glissement géographique a participé à éloigner les territoires d'industrie français des espaces les plus moteurs de l'Union européenne.

L'industrie demeure le premier moteur de l'activité économique européenne mais le « cœur industriel » de l'UE se situe désormais en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale. La France, l'Italie, le Royaume-Uni, même s'ils continuent de peser fortement dans la production européenne, ont connu une très forte érosion et une fragilisation de leur industrie. Cette tendance pourrait aujourd'hui s'inverser. Les premiers signes d'une reprise de l'activité se font sentir et la « réindustrialisation » constitue aujourd'hui l'une des priorités politiques françaises.

La France dispose par ailleurs de solides atouts pour relancer ses activités industrielles. Ces dernières sont diversifiées et irriguent quasiment tous les territoires (urbains comme ruraux). Des pôles d'excellence existent et leur structuration permet à la France de compter parmi les leaders de la production de hautes technologies en Europe. Au moment où le Gouvernement engage une mission pour préfigurer les territoires d'industrie de demain, il était essentiel de tracer le bilan d'une recomposition en cours depuis quarante ans.

MÉTHODOLOGIE

Industrie, de quoi parle-t-on ?

L'industrie regroupe des activités très diverses allant de la fabrication d'automobiles à la production d'énergie en passant par les activités agroalimentaires induisant des transformations sur des produits de base (ex. : boulangerie, abattoirs, etc.). La définition la plus large inclut quatre grands secteurs :

- les industries extractives;
- les industries manufacturières;
- la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné;
- la production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution.

Dans la mesure du possible, on parlera ici d'industrie manufacturière. Cette catégorie est en effet celle qui se rapproche le plus de la représentation d'une activité industrielle, à savoir la fabrication de biens destinés à la consommation des ménages ou des entreprises.

Selon l'Insee, les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres.

En France, cette activité correspond à la section C de la Nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Il s'agit plus

précisément des activités suivantes :

industries alimentaires, fabrication de boissons, fabrication de produits à base de tabac, fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure, travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements, cokéfaction et raffinage, industrie chimique, industrie pharmaceutique, fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, fabrication d'équipements électriques, fabrication de machines et équipements n.c.a., industrie automobile, fabrication d'autres matériels de transport, fabrication de meubles, autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements.

Dans cette publication, le champ de l'industrie manufacturière est privilégié. Ce niveau de détail n'étant pas systématiquement disponible dans toutes les sources de données, les traitements et analyses suivants distinguent bien ce qui relève de l'industrie (les quatre grands secteurs) ou de la seule industrie manufacturière.

Sommaire

1 – Malgré une lente érosion, la France industrielle demeure structurante en Europe	4
• L'industrie reste la principale activité économique de l'Union européenne	4
• À l'exception du sud de l'Allemagne et des pays d'Europe centrale, l'industrie a reculé presque partout dans l'Union européenne au cours des vingt dernières années	6
• En France, une industrie manufacturière assez « généraliste » et qui concentre, moins que l'Allemagne, les secteurs de hautes technologies	10
2 – Depuis les années 1970, une recomposition du paysage industriel français	13
• En quarante ans, une baisse spectaculaire des emplois industriels, en particulier dans les régions du Nord-Est, et une homogénéisation de leur répartition sur le territoire national	13
• Une recomposition de la géographie industrielle	16
• Une affirmation de l'ouest et du sud de la France comme territoires privilégiés de création de l'activité industrielle	21
• Deux grands ensembles macrorégionaux (Nord-Est vs Ouest et Sud), qui se différencient par la structure de leurs tissus industriels	22
• Des activités innovantes très largement concentrées autour des grandes métropoles	27

Malgré une lente érosion, la France industrielle demeure structurante en Europe

L'industrie reste la principale activité économique de l'Union européenne

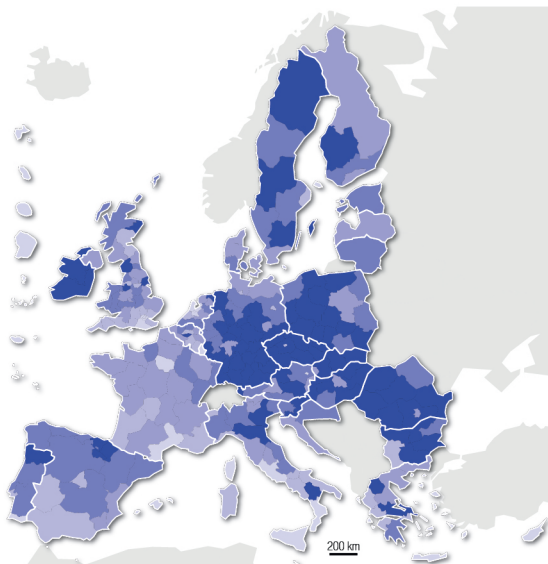
En 2016, près de 19,4 % de la valeur ajoutée brute totale de l'UE¹ est le fait du secteur industriel. **L'industrie reste le principal moteur de l'activité économique européenne.** Le secteur manufacturier représente 84 % de la richesse créée par les entreprises industrielles, les 16 % restants étant générés par les industries extractives, la production et la distribution d'électricité, de gaz, d'eau ou encore la gestion des déchets. Le secteur manufacturier représente ainsi 16,2 % de la valeur ajoutée brute de l'UE.

Si l'industrie compte parmi les moteurs de l'activité économique européenne, sa part au sein de l'emploi est en revanche nettement moins impor-

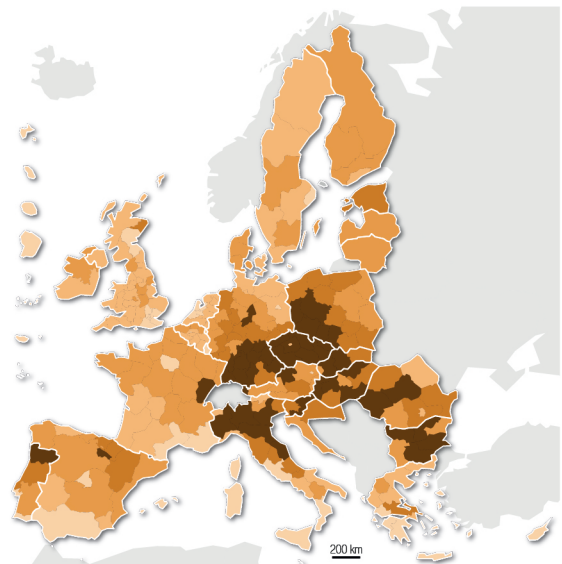
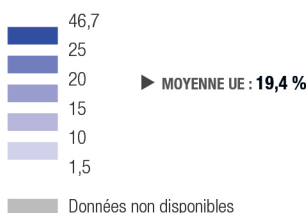
tante. En raison de l'augmentation de la productivité, la baisse du nombre d'emplois industriels a été plus rapide que la baisse de la richesse produite par ce secteur. Aujourd'hui, **l'industrie européenne emploie 35,6 millions de personnes**, soit tout juste 15,3 % des travailleurs de l'UE¹. **Elle n'est ainsi que le 3^e secteur pourvoyeur d'emplois d'Europe derrière le tertiaire à destination des ménages² et la sphère publique³.**

Ces constats globaux à l'échelle de l'Union européenne varient significativement d'un pays à l'autre. **Les pays d'Europe centrale constituent aujourd'hui le « cœur industriel » de l'UE.** En République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Allemagne (grâce à la Bavière et au Bade-Wurtemberg en particulier), l'industrie repré-

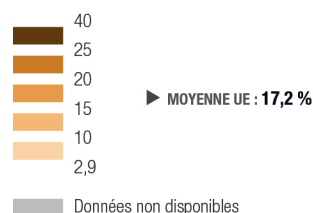
Les pays d'Europe centrale constituent le « cœur industriel » du continent



Part de la valeur ajoutée liée à l'industrie en 2015
En %, par région européenne (NUTS2)

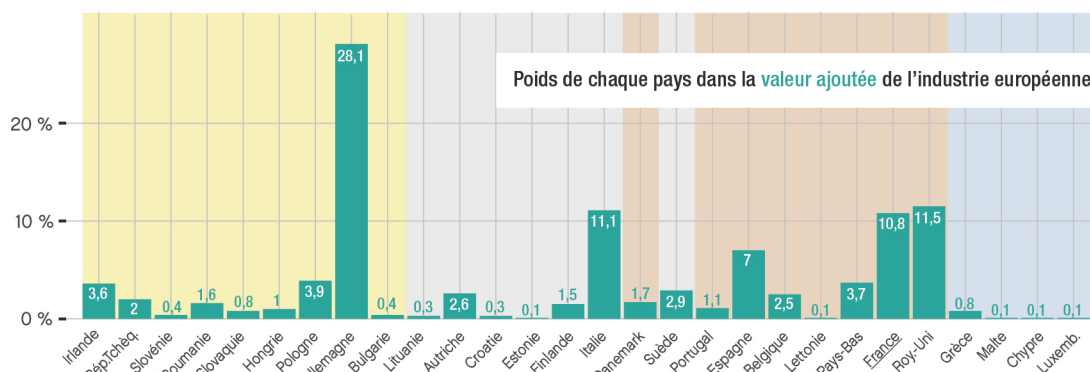
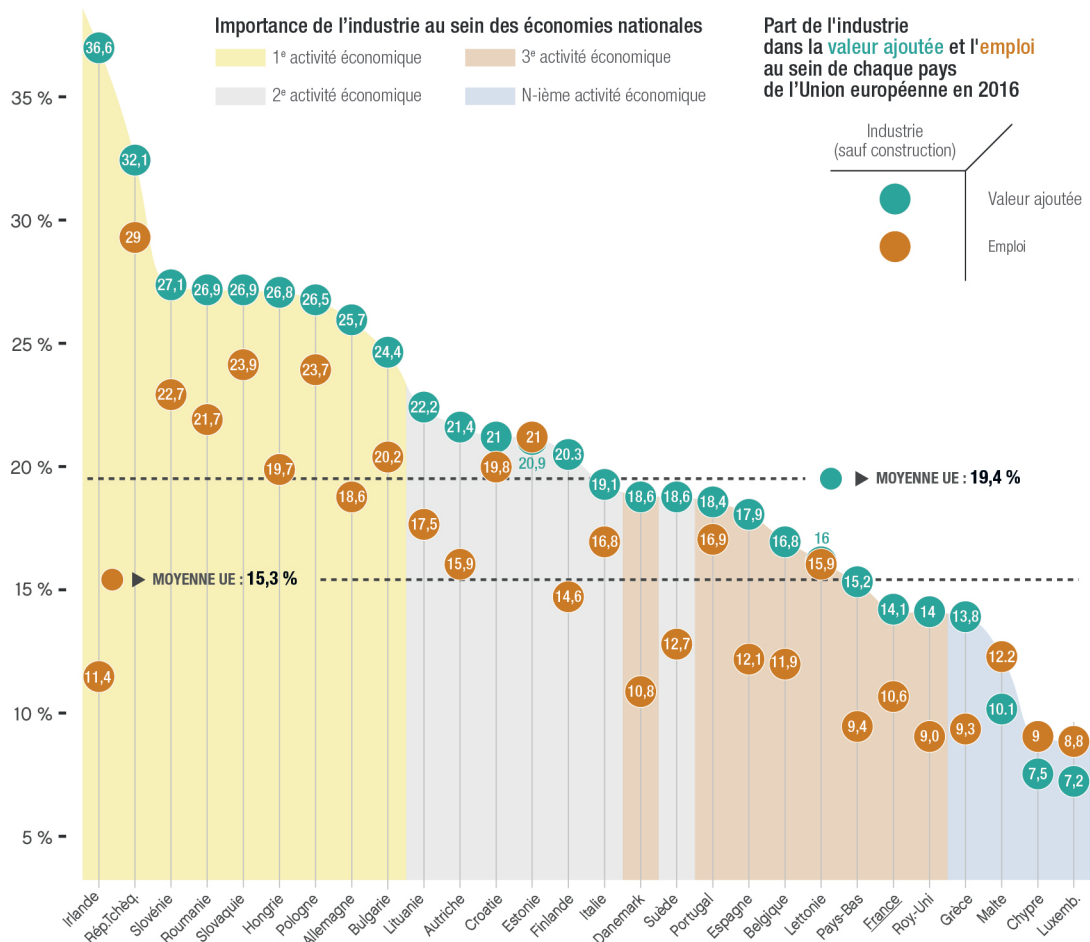


Part des emplois industriels (15 ou plus) en 2015
En %, par région européenne (NUTS2)



Source : Eurostat, 2015 • Réalisation : CGET 2018

La France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, malgré une industrie moins développée qu'en Allemagne, comptent toujours parmi les « poids lourds » du secteur en Europe



POUR MIEUX COMPRENDRE

En France, l'industrie représente près 14,1% de la valeur ajoutée produite à l'échelle nationale (pour 10,6% des emplois). Elle est ainsi la troisième activité économique du pays selon une nomenclature décomposée en 10 classes (agriculture, sylviculture et pêche / industrie / construction / commerce, transport, hébergement et activités de restauration / information et communication / activités financières et d'assurance / activités immobilières / activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien / administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale / arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services ; activités des ménages et extra-territoriales). L'industrie française pèse donc nettement moins dans l'économie nationale que ne le fait l'industrie allemande (25,7% de la valeur ajoutée du pays pour 18,6% des emplois). Malgré tout, notre pays compte parmi les principaux pays industriels d'Europe. Près de 10,8% de la valeur ajoutée totale de l'industrie européenne y est produite. La France est ainsi le quatrième pays d'Europe (après l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie) à participer le plus à la production de richesses liées à l'industrie au sein de l'UE28.

Source : Eurostat, 2016 • Réalisation : CGET 2018

10,8 %

Part de la valeur ajoutée de l'industrie européenne produite en France

8,2 %

Part des emplois industriels européens localisés en France (pour 12 % de l'ensemble des emplois de l'UE 28)

sente plus du quart (25 %) de la valeur ajoutée nationale et plus d'un cinquième (20 %) des emplois. Le poids de certains de ces pays dans l'industrie européenne doit cependant être nuancé en raison de leur petite taille ou encore d'une spécialisation dans des secteurs à faible valeur ajoutée.

À l'inverse, les pays les plus à l'ouest et au sud de l'Europe ont des économies moins industrielles. **En France, au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas et en Grèce, celle-ci représente entre 14 % et 17 % de la valeur ajoutée et autour de 10 % des emplois.** En Espagne, au Portugal et en Italie, l'industrie est un peu plus présente. Elle pèse entre 18 % et 20 % de la valeur ajoutée et autour de 15 % des emplois. **Dans la quasi-totalité de ces pays (y compris la France), l'industrie est le 3^e secteur producteur de richesse (valeur ajoutée) et le 4^e pourvoyeur d'emplois (après le tertiaire à destination des ménages, la sphère publique et les activités spécialisées à destination des entreprises⁴).**

La France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal partagent une particularité : l'industrie y est répartie de manière assez inégale sur leurs territoires, avec une surreprésentation dans leurs moitiés nord. **Ainsi, même si ce secteur d'activité pèse moins dans leurs économies que dans les pays d'Europe centrale, certaines de leurs régions comptent en réalité parmi les plus industrielles de l'Union européenne.** En France, c'est le cas de l'ancienne région **Franche-Comté** ; en Italie, de l'Émilie-Romagne, de la Vénétie, des Marches, de la Lombardie et du Piémont ; en Espagne, du Pays basque, de la Navarre et de la Rioja ; et au Portugal, de la région du Nord.

Cette analyse du poids de l'industrie dans les économies nationales ne doit pas occulter l'import

tance de certains pays comme la France, l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni dans la production industrielle globale de l'UE. Ces quatre pays participent à hauteur de 40 % de la valeur ajoutée et 35 % des emplois industriels européens (pour 44 % de l'ensemble des emplois)⁵. **Même si ce secteur d'activité y est sous-représenté et ne domine pas leurs économies, ces quatre pays, dont la France, comptent malgré tout parmi les « poids lourds » de ce secteur en Europe.** Leur situation n'est cependant pas comparable à celle de l'Allemagne, qui domine très largement le secteur (28 % de la valeur ajoutée et 23 % des emplois industriels en Europe pour 18 % de l'ensemble des emplois de l'UE)⁵.

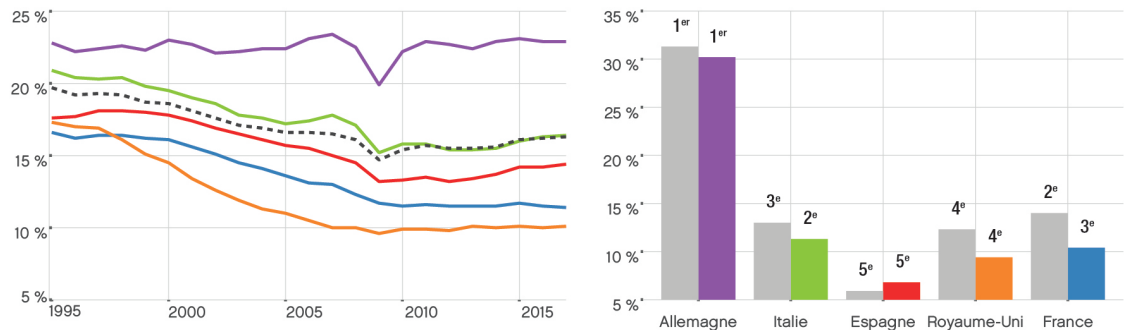
À l'exception du sud de l'Allemagne et des pays d'Europe centrale, l'industrie a reculé presque partout dans l'Union européenne au cours des vingt dernières années

Les dernières décennies ont vu une recomposition du paysage industriel européen. Celle-ci s'est traduite par un renforcement des pays d'Europe centrale, un affaiblissement des autres grands pays industriels (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni) et un maintien de la place de l'Allemagne. Avant de détailler cette évolution, il est nécessaire de rappeler le contexte dans lequel elle intervient. De manière générale, l'Europe se « désindustrialise ». Même si ce secteur d'activité demeure le premier moteur de l'économie européenne, la part de l'industrie manufacturière dans l'ensemble de la valeur ajoutée de l'UE28 est passée de 19,6 % en 1995 à 16,3 % en 2017. **Le nombre d'emplois dans cette même industrie manufacturière est quant à lui passé de 18,8 % du total des emplois en 1995 à 13,8 % en 2017 (soit une diminution de 5,9 millions d'emplois [- 270 000 par an]).** La baisse est donc importante même si l'analyse doit être mesurée. En effet, cette baisse du nombre d'emplois manufacturiers est en partie compensée par des externalisations dans le domaine des services⁶. Ce mouvement de fond qui consiste à externaliser des fonctions supports autrefois internalisées aux entreprises industrielles (ingénierie, R&D, logistique, etc.) ou à avoir recours à l'intérim a influé directement sur la baisse du nombre d'emplois du secteur sans que l'on puisse parler de pertes sèches.

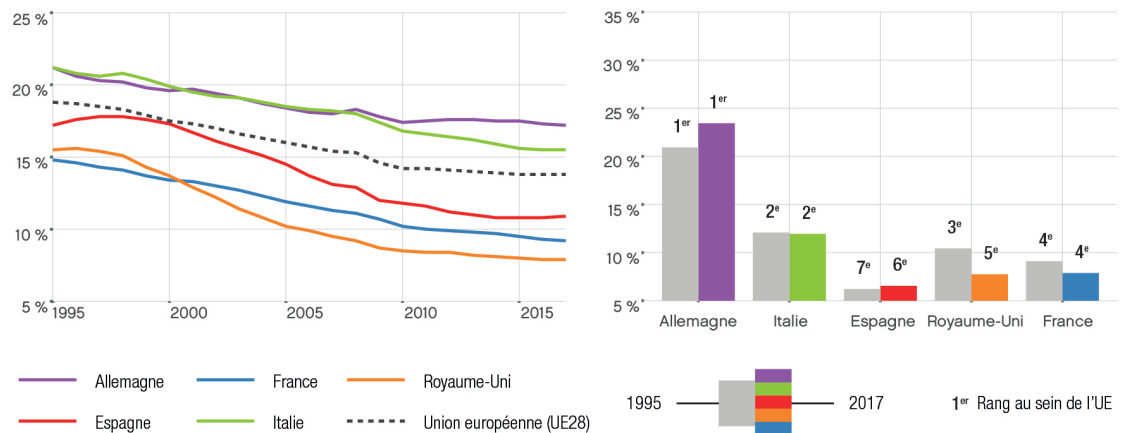
Parmi les cinq principaux pays européens en termes d'industrie, l'Allemagne est le seul dont le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie s'est maintenu en part de la valeur ajoutée. Dans tous les autres (France, Italie, Royaume-Uni,

Depuis 1995, un recul quasi généralisé de l'industrie manufacturière dans les principaux pays européens

Part de la valeur ajoutée nationale dans l'industrie manufacturière (à gauche) et évolution de son poids au sein de l'Union européenne (à droite) entre 1995 et 2017



Part des emplois nationaux dans l'industrie manufacturière (à gauche) et évolution de son poids au sein de l'Union européenne (à droite) entre 1995 et 2017



POUR MIEUX COMPRENDRE

La France, à l'instar des autres grands pays industriels (à l'exception de l'Allemagne) a connu une importante érosion de son industrie manufacturière. En 1995, près de 16,6 % de la valeur ajoutée française était liée à cette industrie manufacturière. En 2017, cette part n'était plus que de 11,4 %. Du fait de cette érosion, le poids de la France dans l'industrie européenne a diminué. En 1995, notre pays était ainsi le deuxième contributeur à la valeur ajoutée européenne produite par le secteur de l'industrie manufacturière (soit 14 % du total européen). En 2017, il perdait une place dans ce classement et n'était plus que le troisième contributeur avec 10,4 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière européenne produite en France.

Source : Eurostat, 1995-2017 • Réalisation : CGET 2018

Espagne), celui-ci a nettement reculé. Cette évolution s'est accompagnée d'une modification de la hiérarchie entre pays. Entre 1995 et 2017, la position de la France a régressé. **Alors qu'en 1995, elle était le deuxième contributeur aux richesses produites (valeur ajoutée) par l'industrie manufacturière européenne (après l'Allemagne), elle est aujourd'hui troisième (après l'Allemagne et l'Italie), voire quatrième si l'on prend une définition large de l'industrie dépassant le seul secteur manufacturier.** Surtout, le fossé s'est creusé entre l'Allemagne et les quatre autres principaux contributeurs à cette industrie. **En 1995, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne généraient 45 % de**

Notes

1. Source : Eurostat, 2016 - UE28.
2. Section G, H et I de la NACE : « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », « transports et entreposage » ainsi que « hébergement et restauration »
3. Section O,P et Q de la NACE : « administration publique », « enseignement », « santé humaine et action sociale »
4. Section M et N de la NACE : « activités spécialisées, scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien »
5. Source : Eurostat, 2014 – CITE 5 à 8.
6. Rignols E., (2017), « L'industrie manufacturière en Europe de 1995 à 2015 », *Insee Première* n° 1637

la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière de l'Union européenne à 28, contre tout juste 38 % en 2017. Leur poids s'est donc considérablement affaibli. Cet affaiblissement s'est fait au bénéfice des pays d'Europe centrale (Pologne, Autriche, République tchèque, Hongrie, Slovaquie) qui ont maintenu, voire fait progresser, leur activité manufacturière (6 % de la valeur ajoutée de l'UE28 en 1995, 11 % en 2017).

Le constat est identique si l'on s'intéresse à l'évolution des emplois manufacturiers. Malgré une baisse tendancielle qui affecte la quasi-totalité des pays européens depuis deux décennies, les emplois manufacturiers ont eu tendance à se concentrer en Allemagne et en Europe centrale. L'Allemagne recense, en 2017, 23 % des emplois manufacturiers européens (contre 21 % en 1995) et les pays d'Europe centrale cités plus haut 21 % (contre 17 % en 1995). Dans le même temps, le poids combiné de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Espagne dans l'emploi manufacturier européen passait de 38 % à 34 %.

Pour compléter ce panorama, il est utile de donner quelques valeurs brutes. En dépit des remarques méthodologiques formulées précédemment et du transfert d'emplois de l'industrie vers les services, il est important de pouvoir considérer les masses concernées par cette désindustrialisation. Au sein de l'Union européenne, ce sont 5,9 millions d'emplois manufacturiers qui ont disparu ou ont été externalisés entre 1995 et 2017. La quasi-totalité des pays européens ont été concernés. En Allemagne, cette baisse d'emplois manufacturiers s'élève à 420 000 entre 1995 et 2017. En France (- 900 000), en Italie (- 750 000) mais également en Roumanie (- 825 000), ce chiffre a été deux fois plus important. C'est au Royaume-Uni que cette évolution a été la plus spectaculaire (-1,5 million d'emplois manufacturiers entre 1995 et 2017). Sur la même période, l'évolution de la valeur ajoutée⁷ industrielle manufacturière est bien différente entre pays. Elle a été multipliée par trois ou quatre dans les pays de l'Est, qui ont profité pleinement de la libéralisation de leur économie et de leur insertion dans l'Union européenne (Pologne, pays baltes). Elle progresse de près de 50 % en Allemagne, de 40 % en France ou en Espagne, mais seulement de 1 % en Italie et de 3 % au Royaume-Uni.

Ces analyses nationales ne doivent pas occulter l'existence d'ensembles régionaux dynamiques et

susceptibles de porter le renouveau de l'industrie européenne. Le « cœur industriel » de l'Europe mais également certaines régions françaises connaissent depuis quelques années un **développement de leur industrie manufacturière**. Ces espaces sont principalement situés à proximité des Alpes et vont du Jura (ancienne région Franche-Comté) à l'est de la Hongrie en passant par le sud de l'Allemagne (Bavière, Bade-Wurtemberg) l'Autriche, la République tchèque et la Slovaquie. En France, outre l'ancienne région Franche-Comté, deux autres régions de l'Ouest (Bretagne et Occitanie) ont vu leur nombre d'emplois manufacturiers progresser depuis 2008. Cela illustre le basculement du barycentre de l'industrie française qui s'opère petit à petit d'un grand quart nord-est (région Grand Est) vers les régions de l'Ouest. Ce point sera développé par la suite.

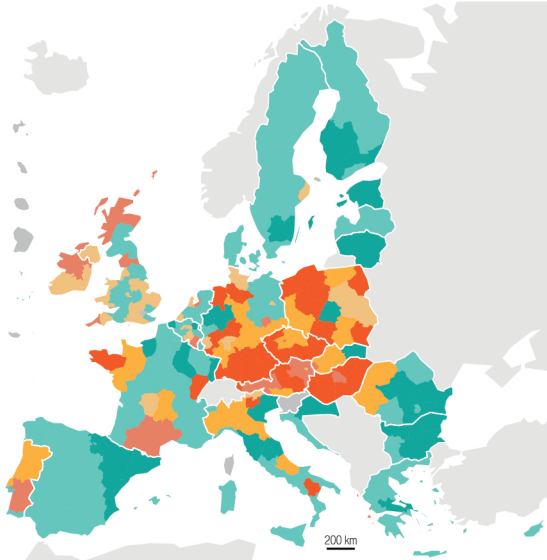
D'autres régions, **lieux historiques d'implantation des industries, connaissent une diminution sensible de leur activité industrielle**. C'est le cas du nord et du centre du Portugal, du Piémont, de la Lombardie et de l'Émilie-Romagne en Italie mais également des régions allant de la Rhénanie à la Saxe en Allemagne et de l'est de la Pologne. En France, les anciennes régions Auvergne, Basse-Normandie et Pays de la Loire relèvent de cette catégorie. Les emplois manufacturiers y régressent mais moins vite qu'en moyenne à l'échelle de l'Union européenne.

Enfin, les régions de l'est de l'Espagne (Aragon, Catalogne et autour de Valence), le nord de la Rhénanie en Allemagne, le centre de l'Italie (de la Toscane aux Marches), la majorité des régions bulgares et roumaines ainsi que le grand quart nord-est de la France apparaissent comme les **régions qui ont été les plus affectées par les dynamiques de désindustrialisation** au cours des dix dernières années.

Note

7. Évolution calculée sur la valeur ajoutée brute en volume chaînée.

Le « cœur industriel » de l'Europe, mais également certaines régions françaises connaissent un développement de leur industrie manufacturière



Typologie des régions européennes selon le poids de l'industrie manufacturière en 2016 et son évolution depuis 2008 par rapport aux moyennes européennes

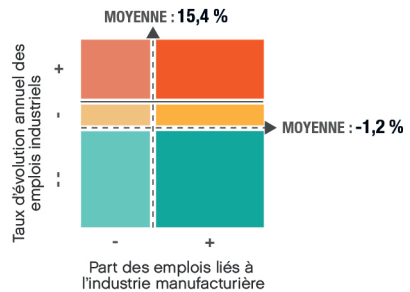
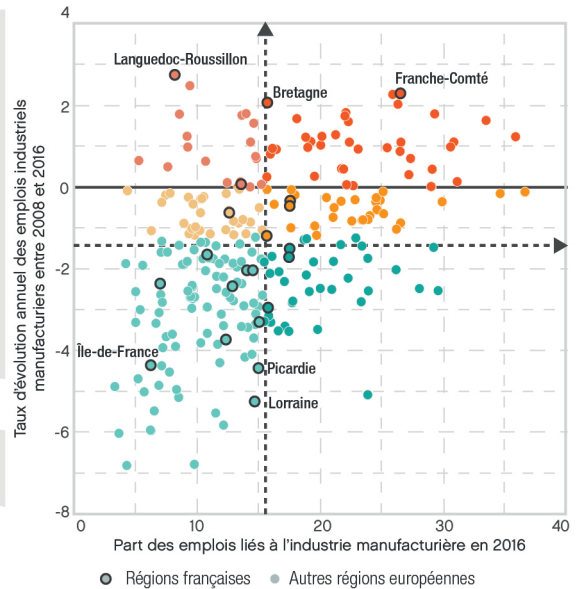
Par région européenne (NUTS2)

- Région plus industrielle avec création d'emplois industriels
- Région moins industrielle avec création d'emplois industriels
- Région plus industrielle avec perte relativement faible d'emplois industriels
- Région moins industrielle avec perte relativement faible d'emplois industriels
- Région plus industrielle avec perte importante d'emplois industriels
- Région moins industrielle avec perte importante d'emplois industriels
- Données non disponibles

POUR MIEUX COMPRENDRE

Cette typologie a été réalisée à partir du croisement de deux variables calculées pour chaque NUTS2 : un indicateur statique (part des emplois relevant de l'industrie manufacturière) et un indicateur d'évolution (taux d'évolution annuel des emplois manufacturiers entre 2008 et 2016). Le croisement de ces deux variables permet de dégager six catégories de NUTS 2. On distingue ainsi les NUTS 2 dont la part des emplois manufacturiers est supérieure ou inférieure à la moyenne de l'UE28 (15,4 %). Ce premier critère de différenciation est croisé avec un deuxième critère relatif à l'évolution des emplois manufacturiers. Pour ce deuxième critère, on distingue les NUTS 2 qui ont gagné des emplois manufacturiers entre 2008 et 2016 (taux d'évolution annuel supérieur à 0), les NUTS 2 qui ont perdu des emplois manufacturiers mais moins rapidement que la tendance générale de l'UE28 (taux d'évolution annuel situé entre 0 % et -1,2 % par an) et enfin les NUTS 2 qui ont connu des pertes d'emplois manufacturiers plus rapides que la moyenne de l'UE28 (taux d'évolution annuel inférieur à -1,2 % par an).

Source : Eurostat, 2008-2016 • Réalisation : CGET 2018



5,9 millions

Nombre d'emplois manufacturiers qui ont disparu ou ont été externalisés en Europe (UE28) entre 1995 et 2017

900 000

Nombre d'emplois manufacturiers qui ont disparu ou ont été externalisés en France entre 1995 et 2017

En France, une industrie manufacturière assez « généraliste » et qui concentre, moins que l'Allemagne, les secteurs de hautes technologies

MÉTHODOLOGIE

Pour produire des statistiques sur les activités économiques de hautes technologies, Eurostat utilise un agrégat de l'industrie manufacturière selon l'intensité technologique, basé sur la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, révision 2 (NACE rév.2). Les agrégats produits concernent les hautes technologies, les technologies moyennes à hautes, moyennes à basse, et les basses technologies. Chacune de ces catégories regroupe les activités suivantes :

Hautes technologies : Industrie pharmaceutique / Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

Technologies moyennes à hautes : Industrie chimique / Fabrication d'équipements électriques / Fabrication de machines et équipements n.c.a. / Industrie automobile / Fabrication d'autres matériels de transport

Technologies moyennes à basses : Cokéfaction et raffinage / Fabrication de produits en


caoutchouc et en plastique / Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques / Métallurgie / Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et des équipements / Réparation et installation de machines et d'équipements

Basses technologies : Industries alimentaires / Fabrication de boissons / Fabrication de produits à base de tabac / Fabrication de textiles / Industrie de l'habillement / Industrie du cuir et de la chaussure / Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie / Industrie du papier et du carton / Imprimerie et reproduction d'enregistrements / Fabrication de meubles / Autres industries manufacturières


Cette nomenclature permet de catégoriser facilement les secteurs d'activité mais tend à gommer des différences parfois fortes d'intensité technologique entre entreprises d'un même secteur et ne capture qu'une partie des activités d'innovation (innovations technologiques donnant lieu à dépenses de R&D).

Le développement des secteurs innovants est l'un des principaux leviers du renouveau de l'industrie européenne. Il s'agit par ailleurs d'une des priorités d'intervention de l'UE, mais cette politique risque d'avoir des répercussions très différentes selon les États membres. L'industrie européenne est en effet loin d'être uniforme. Selon les pays et les régions, des spécialisations ressortent. De manière très schématique, les industries d'Europe de l'Ouest sont davantage tournées vers les hautes technologies quand celles d'Europe de l'Est et du Sud sont plutôt orientées vers les basses technologies. À l'intérieur des États, des différences notables apparaissent également. Les régions capitales concentrent une part d'emplois dépendant des hautes technologies plus importante que le reste de leur territoire.

Industries globalement orientées vers les hautes et moyennes technologies

 L'Allemagne mais également le Danemark et la Hongrie se distinguent par une industrie manufacturière globalement orientée vers les hautes et moyennes technologies. En Allemagne, cette surreprésentation est liée au secteur automobile (Volkswagen, Daimler), à la chimie/pharmaceutique (BASF, Bayer) ou encore à la présence d'entreprises comme Siemens, positionnées sur des marchés à forte valeur ajoutée. Les régions du sud de l'Allemagne et la région de Berlin sont celles qui accueillent la plus forte proportion d'emplois manufacturiers de haut niveau technologique.

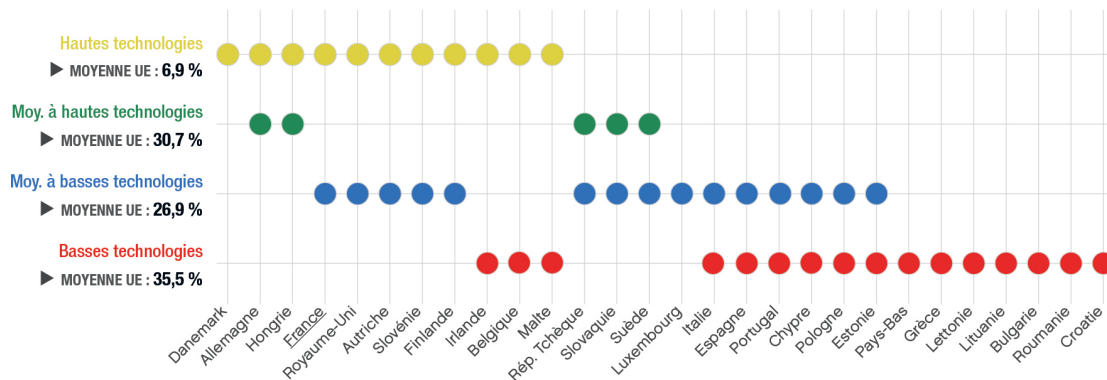
Profil industriels mixtes alliant hautes technologies et industries moins valorisées

 La France, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Slovaquie et la Finlande ont des profils industriels plus mixtes (hautes et « moyennes-basses »

Les industries d'Europe de l'Ouest davantage tournées vers les hautes technologies quand celles d'Europe de l'Est et du Sud sont plutôt orientées vers les basses technologies

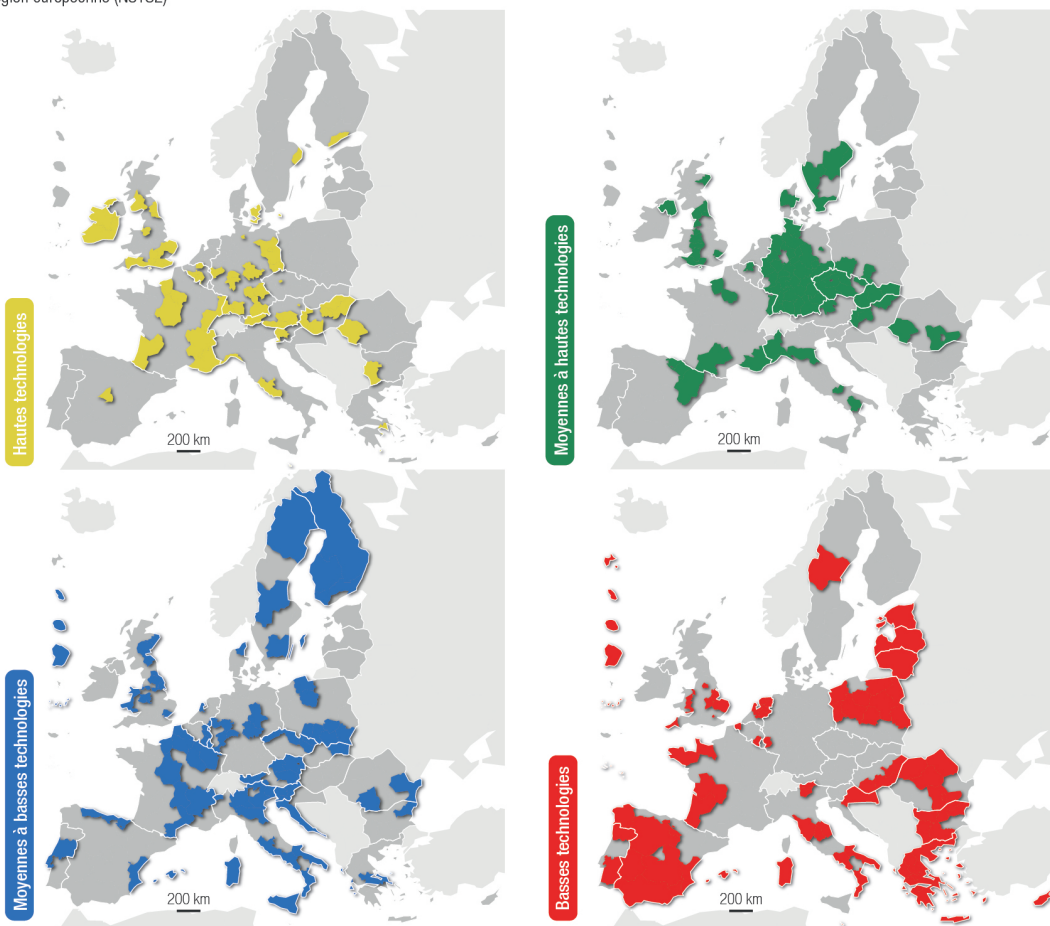
Sur-représentation des emplois manufacturiers selon le niveau de technologie par rapport à la moyenne de l'UE 28 en 2016

Par région européenne (NUTSO)



Les 1/3 des régions concentrant le plus d'emplois manufacturiers

Par région européenne (NUTS2)




POUR MIEUX COMPRENDRE

Cette analyse met en avant les spécialisations technologiques des industries de pays européens. Deux traitements différents mais complémentaires ont été réalisés. Le premier, réalisé à l'échelle des pays membres de l'UE (NUTS 0), met en avant la sur-représentation des emplois manufacturiers selon les niveaux technologiques. On parle ici de sur-représentation dès lors que la part des emplois d'un niveau de technologie (haut, moyen à haut, moyen à bas, bas) dans l'industrie manufacturière nationale est supérieure à la moyenne observée à l'échelle de l'UE28. Le deuxième traitement, réalisé à l'échelle des NUTS 2, vise à isoler les régions européennes dans lesquelles les emplois de hautes, moyennes à hautes, moyennes à basses et basses technologies pèsent le plus dans l'emploi régional. Ainsi, pour chacun de ces quatre niveaux d'intensité technologique, le tiers des NUTS 2 dans lesquels ces parts sont les plus élevées ont été isolés.

Source : Eurostat, 2016 • Réalisation : CGET 2018

technologies s'y côtoient). La France se caractérise par un profil assez généraliste (chimie/pharmaceutique [Sanofi], agroalimentaire [Danone], automobile [PSA, Renault], etc.). Cette orientation technologique s'explique en partie par les évolutions des vingt-cinq dernières années : « *En raison du recul de l'automobile, et dans une moindre mesure, des produits électriques et optiques, la production industrielle française s'est concentrée d'une part sur des secteurs de faibles ou moyennement faibles technologies, tels que l'agroalimentaire et les produits métallurgiques, et d'autre part sur des secteurs de hautes ou moyennement hautes technologies (aéronautique et machines-outils par exemple)* »⁸. Cette double orientation est visible territorialement. Si l'on exclut la région parisienne, on observe un gradient est-ouest assez marqué. Dans les régions de l'Est (de l'ancienne région Alsace à PACA), les emplois manufacturiers de hautes technologies sont nettement surreprésentés. À l'inverse, dans les régions de l'Ouest (de l'ancienne région Basse-Normandie à la Nouvelle-Aquitaine), les emplois dits de basses technologies représentent près de la moitié de l'activité manufacturière malgré la présence de sites aéronautiques à Saint-Nazaire, Bordeaux et Toulouse.

 L'Irlande, la Belgique et Malte ont également des profils assez mixtes mais avec des différences de niveaux technologiques entre industries encore plus marquées. Au sein de ces pays, l'Irlande a un profil atypique. Il s'agit en effet du pays européen où les hautes technologies sont les plus surreprésentées (26,4 % des emplois manufacturiers en 2016 contre 6,9 % en moyenne à l'échelle de l'UE28). Cette situation est liée au développement de l'industrie pharmaceutique et à l'installation d'usines de production de médicaments. Les basses technologies sont toutefois également très présentes en Irlande.

Profil industriel « moyen »

 Certains pays d'Europe centrale comme la République tchèque et la Slovaquie, situées dans l'orbite de l'économie allemande, ont une industrie dynamique et davantage tournée vers la production de biens manufacturés au profil technologique « moyen ». En République tchèque, c'est par exemple le secteur automobile qui domine l'industrie (Skoda)⁹. Cette région d'Europe bénéficie également de la sous-traitance de grands groupes installés en Allemagne ou en France.

Industries globalement orientées vers les basses technologies

 Dans le reste de l'Europe, notamment dans les pays les plus au sud (Italie, Espagne, Portugal), ce sont les industries de faible niveau technologique qui dominent la production. Ces caractéristiques se sont affirmées au cours des années 2000. L'Espagne s'est ainsi spécialisée dans les activités liées à l'agroalimentaire, à la production de produits plastiques et d'ouvrages en métaux. De son côté, l'Italie a également renforcé son industrie lourde (ouvrages en métaux) mais également l'industrie du cuir et de la chaussure, l'industrie textile ainsi que la fabrication de meubles⁸.

Notes

8. Mrabet H. (2015), « La spécialisation industrielle de sept grands pays avancés : quelle évolution depuis les années 1990? », *Trésor-Éco* n° 158

9. Chambre de commerce franco-tchèque, consulté le 23 mai 2018 <http://www.news.ccft-fcok.cz/lindustrie-tcheque-une-exception-en-europe>, <http://www.news.ccft-fcok.cz/industrie-automobile-republique-tcheque>, <http://www.news.ccft-fcok.cz/nouvelle-production-automobile-record-en-tcheque>

« La France, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Slovaquie ou encore la Finlande ont des profils industriels plutôt mixtes : hautes et « moyennes-basses » technologies s'y côtoient. »

6,9 %

Part des emplois manufacturiers européens (UE 28) relevant des hautes technologies, en 2016

Depuis les années 1970, une recomposition du paysage industriel français

En France, le secteur industriel emploie en 2014 3,3 millions de personnes et concentre près de 12,5 % des emplois français¹⁰. Il est le 4^e pourvoyeur d'emplois du pays¹¹ (après l'emploi public, le tertiaire « résidentiel » et le tertiaire « productif »). Sa place dans l'économie française a cependant beaucoup évolué au cours des quarante dernières années. En 1975, l'industrie employait quelque 6 millions de personnes (soit près de 2 fois plus qu'aujourd'hui) et était le premier pourvoyeur d'emplois du pays.

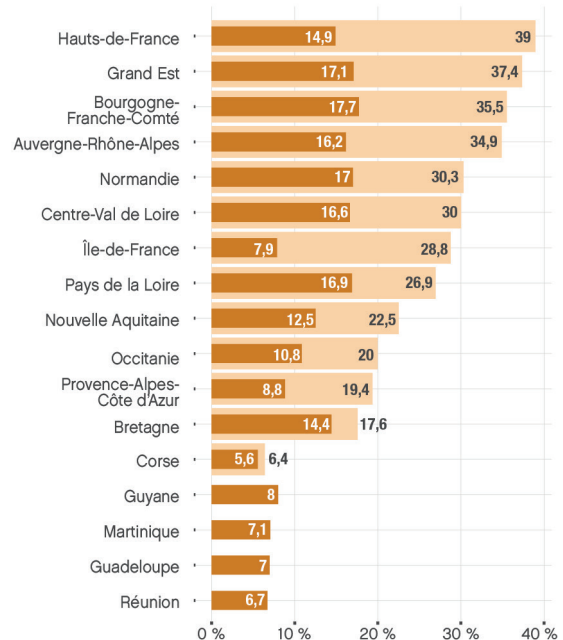
L'industrie a connu une baisse importante et constante de ses effectifs depuis 1975. Pour comprendre ce phénomène, il est nécessaire de l'analyser en tenant compte des grandes transformations de l'économie française. Les pertes d'emplois industriels sont souvent associées aux délocalisations vers des pays à plus faible coût de main-d'œuvre. Mais cette dynamique est loin d'expliquer à elle seule la chute des emplois industriels. Celle-ci est également largement liée à l'augmentation de la productivité. Pour produire un même bien, moins de personnes qu'en 1975 sont aujourd'hui nécessaires. À ces gains de productivité s'ajoute un autre phénomène : celui de la tertiarisation de l'économie. Alors qu'en 1975, la majeure partie des fonctions supports de l'activité industrielle étaient internalisées (ex. : R&D, logistique, etc.), celles-ci sont aujourd'hui souvent externalisées et relèvent de la catégorie des services dits « productifs ». Selon les travaux réalisés dans le cadre du rapport 2016 de l'Observatoire des territoires¹², le recul des emplois dans l'industrie s'est accompagné d'une augmentation des emplois tertiaires et notamment du tertiaire « productif ». La diminution des emplois industriels ne correspond donc pas à une perte sèche. Une partie de ces emplois ont été transférés vers un autre secteur d'activité.

En quarante ans, une baisse spectaculaire des emplois industriels, en particulier dans les régions du Nord-Est, et une homogénéisation de leur répartition sur le territoire national

Le recul de l'emploi industriel en France est la combinaison de plusieurs facteurs. Ses répercussions ont cependant été plus marquées sur certains territoires.

Les régions Hauts-de-France et Grand Est ont été les plus affectées. En 1975, les entreprises indus-

Dans le quart Nord-Est de la France, la part des emplois industriels divisée par deux en 40 ans



Évolution de la part de l'industrie dans l'emploi régional parmi les 25-54 ans entre 1975 et 2014



Source : Insee RP, données harmonisées 1975-2014
Réalisation : CGET 2018

Notes

10. Source : Insee, RP 2014 – industrie y compris extraction, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau ou encore gestion des déchets.

11. Source : Insee, RP 1975-2012, traitements de V. Hecquet (INSEE) et Bureau de l'Observation des territoires (CGET), travaux réalisés dans le cadre de la publication « Emploi et territoires : rapport 2016 de l'Observatoire des territoires ». Le tertiaire « résidentiel » est constitué des activités de commerce et de service principalement à destination des ménages, le tertiaire « productif » étant lui principalement à destination des entreprises.

12. Observatoire des territoires (2016), « Emploi et territoires : rapport 2016 de l'Observatoire des territoires »

trielles employaient plus du tiers des 25-54 ans de ces régions (39,0 % dans les Hauts-de-France et 37,4 % dans la région Grand Est). Quarante ans plus tard, en 2014, le poids de l'industrie dans l'emploi régional n'était plus que de 14,9 % dans les Hauts-de-France (soit - 24,1 points, correspondant à une baisse de 280 000 emplois entre 1975 et 2014) et de 17,1 % dans la région Grand Est (soit - 20,3 points, correspondant à une baisse de 225 000 emplois entre 1975 et 2014).

Deux autres régions, moins souvent associées aux activités industrielles, ont également connu un recul très important de ce secteur : l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

En Île-de-France, première région économique du pays, les quarante dernières années ont été marquées par une chute vertigineuse du nombre d'emplois industriels. En 1975, ce secteur d'activité employait près d'un million de personnes dans la région capitale (970 000 actifs de 25-54 ans, soit 28,8 % des emplois de cette tranche d'âge). En 2014, les effectifs de l'industrie étaient quasiment trois fois moins élevés (345 000 actifs de 25-54 ans, soit 7,9 % des emplois de cette tranche d'âge). Par exemple, plus de 100 000 personnes travaillaient dans le secteur de la construction automobile en 1975 alors qu'ils ne sont plus que 30 000 en 2014. La construction électrique et électronique est passée de plus de 150 000 emplois à moins de 50 000. C'est dans les **Hauts-de-Seine** (43,5 % des emplois des 25-54 ans en 1975, 9,0 % en 2014, soit -170 000 emplois), en **Seine-Saint-Denis** (36,0 % en 1975, 7,7 % en 2014, soit -90 000) mais également à Paris (19,8 % en 1975, 4,2 % en 2014, soit -210 000) que cette érosion des emplois industriels a été la plus importante. Dans la capitale par exemple, l'imprimerie occupait encore près de 20 000 emplois en 1975 contre moins de 1 000 à présent, l'industrie du textile et de la confection (vêtement et chaussure) représentait près de 70 000 emplois en 1975 contre dix fois moins en 2014. **Le cas de ces trois départements illustre parfaitement les impacts de la tertiarisation de l'économie sur la structure du marché de l'emploi et de l'urbanisation de la région parisienne.**

Le cas de la région Auvergne-Rhône-Alpes est légèrement différent. **Les pertes d'emplois industriels se sont essentiellement concentrées dans trois départements de l'ancienne région Rhône-Alpes : le Rhône** (35,8 % des emplois des 25-54 ans en 1975, 13,3 % en 2014, soit - 75 000 emplois) – zone d'emploi de Lyon –, **la Loire** (44,1 % en 1975, 18,4 % en 2014,

soit -50 000) – zones d'emploi de Saint-Étienne et Roanne – et **l'Isère** (38,7 % en 1975, 16,9 % en 2014, soit -30 000) – zone d'emploi de Grenoble. Près des trois quarts (73 %) des destructions d'emplois industriels intervenues dans la région entre 1975 et 2014 ont eu lieu dans ces trois départements (alors que leur poids relatif au sein de l'emploi régional est d'à peine 50 %).

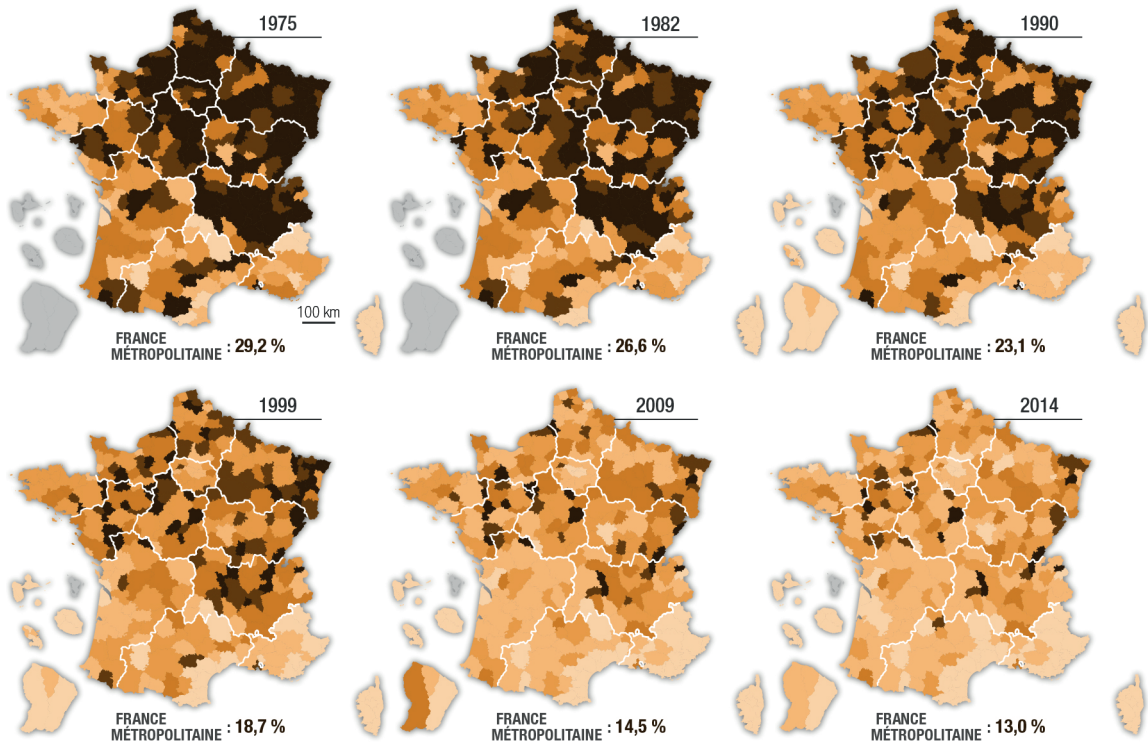
L'ancienne région Auvergne, la Bourgogne-Franche-Comté et la Normandie, perçues comme des régions industrielles, ont également connu des baisses d'emplois industriels significatives bien que plus proches des tendances nationales. Les zones d'emploi de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), de Montluçon (Allier) ainsi que celle du Creusot-Montceau, d'Autun et du Charolais (Saône-et-Loire), de Nevers (Nièvre), de Belfort-Montbéliard-Héricourt (Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort) et de Rouen, Vernon-Gisors et Évreux (Seine-Maritime et Eure) ont été les plus affectées.

Le sud de la France se démarque des autres régions françaises par la faible part des emplois industriels même dans les années 1970. En PACA (mis à part la zone d'emploi Istres-Martigues), dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon et en Corse, ces derniers représentent généralement moins de 10 % des emplois. L'arrière-pays languedocien, encore orienté vers le textile en 1975 avec le travail des peaux à Castres-Mazamet, des gants à Millau, de la bonneterie à Ganges et des chaussures à Alès, a perdu une grande partie de cette industrie.

L'érosion de l'emploi industriel a donc affecté la quasi-totalité des territoires bien qu'elle ait été particulièrement forte dans certaines régions. Ces baisses ont eu pour conséquence de lisser les disparités régionales. **L'industrie est aujourd'hui répartie de manière plus homogène en France qu'elle ne l'était dans les années 1970.**

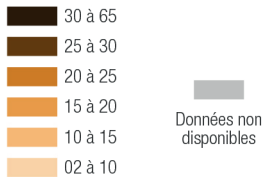
En dépit de ces évolutions, la hiérarchie entre les régions n'a pas été fondamentalement modifiée. **Le nord et l'est de la France** (Hauts-de-France, Grand Est, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie) **demeurent les espaces qui accueillent ou concentrent le plus les emplois industriels. Leur prédominance au sein du tissu industriel français s'est cependant largement amoindrie.** En 1975, ces six régions concentraient 73 % des emplois industriels français (occupés par des 25-54 ans) contre 61 % en 2014¹³.

Depuis 1975, une baisse importante de l'emploi industriel, en particulier dans le Nord-Est de la France



Part des emplois au lieu de travail dans le secteur industriel parmi les 25-54 ans

En %, par zone d'emploi



POUR MIEUX COMPRENDRE

Depuis le recensement de 2006, des changements ont été introduits par rapport au questionnement du recensement de 1999 sur la population active. Le nouveau recensement couvre mieux les situations mixtes ou intermédiaires, se situant aux frontières des trois grandes catégories structurant traditionnellement l'analyse du marché du travail : l'emploi, le chômage, l'inactivité ; telles que celles des étudiants exerçant un « petit boulot » ou des retraités continuant à avoir une activité professionnelle réduite. Le concept d'emploi s'est sensiblement élargi. En conséquence, afin de permettre l'utilisation sur l'ensemble des recensements en évolution, les séries sont restreintes à un champ sur lequel il y a peu de situations mixtes, celui des 25-54 ans.

Source : Insee RP - données harmonisées 1975 à 2014 • Réalisation : CGET 2018

Note

13. Source : Insee RP – données harmonisées 1975 à 2014

3,3 millions en 2014 **6 millions** en 1975

Nombre d'emplois dans le secteur industriel recensés en France

Une recomposition de la géographie industrielle

Une analyse plus fine, à l'échelle des zones d'emploi, permet d'étayer ce propos. En effet, **si globalement les régions du Nord et de l'Est pèsent encore fortement dans l'industrie française, localement, c'est dans l'ouest du pays que l'on retrouve majoritairement les zones d'emploi les plus en croissance et les plus orientées vers l'industrie.**

En effet, les vingt-cinq zones d'emploi ayant enregistré une progression de la part de l'emploi industriel sont presque toutes situées dans l'Ouest, en particulier en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Les zones d'emploi de La Ferté-Bernard et de La Roche-sur-Yon apparaissent, de ce point de vue, assez emblématiques.

La zone d'emploi de La Ferté-Bernard accueille près de 180 établissements industriels manufacturiers, dont une dizaine comptent plus de 100 salariés¹⁴. La production de ces derniers est assez variée et va des industries relevant des moyennes et hautes technologies (BSN Medical - fabrication de préparations pharmaceutiques; Souriau - fabrication de matériel d'installation électrique), à l'agroalimentaire (établissements Fassier et Bahier - préparation industrielle de produits à base de viande) en passant par des industries plus lourdes (Metaseval - découpage, emboutissage; Delta Composants - fabrication d'articles en fils métalliques, chaînes et ressorts; M Lego - métallurgie du cuivre) ou la production de biens de consommations courants (CGMP - fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique; Decotec - fabrication d'articles métalliques ménagers).

La zone d'emploi de La Roche-sur-Yon accueille de son côté près de 1200 établissements industriels manufacturiers dont une quarantaine emploient plus de 100 salariés¹⁴. Là encore la production est très variée. L'agroalimentaire représente une large part des grandes industries locales (Arrivé, Doux, Socopa - transformation et conservation de la viande de volaille; Fleury Michon - fabrication de plats préparés) auxquelles s'ajoutent des industries plus lourdes (Michelin - fabrication et rechapage de pneumatiques; Cougnaud - fabrication de structures métalliques et de parties de structures) et la production de matériaux pour le BTP (Alu Rideau - fabrication de portes et fenêtres en métal). Mais y on retrouve également des industries moins courantes relevant des moyennes et hautes technolo-

gies (Laboratoire Bongert, Winnicare - fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire), de l'industrie du luxe (Ateliers Louis Vuitton) ou encore de la construction de bateaux de plaisance (SPBI).

Au-delà de ces deux exemples, la relative santé de ces zones d'emploi de l'Ouest français illustre un mouvement encore timide mais qui semble s'affirmer : le glissement de l'industrie d'un grand quart nord-est vers les régions de l'Ouest.

Note

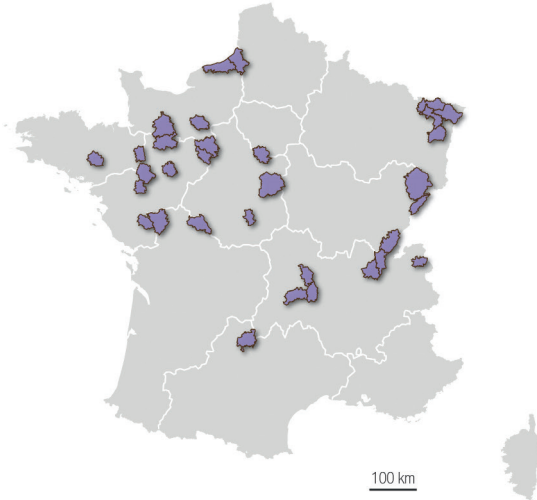
14. Source : Insee, Open Sirene – extraction en date du 30/05/2018

25 sur 322

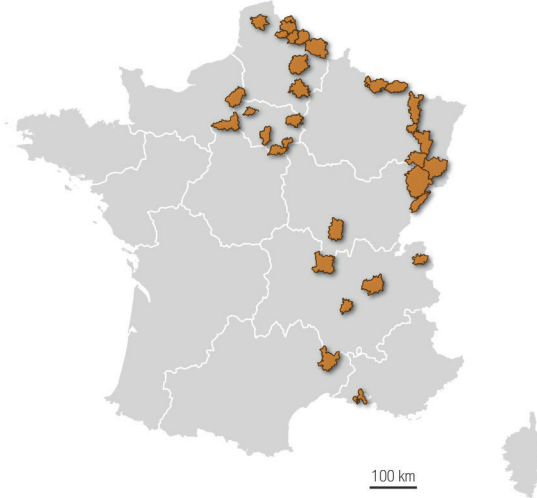
Nombre de zones d'emploi ayant enregistré une progression de la part des emplois industriels entre 1975 et 2014

Une industrie qui pèse encore largement dans certaines zones d'emploi du Nord et de l'Est mais une croissance de ces activités surtout perceptible dans l'Ouest du pays

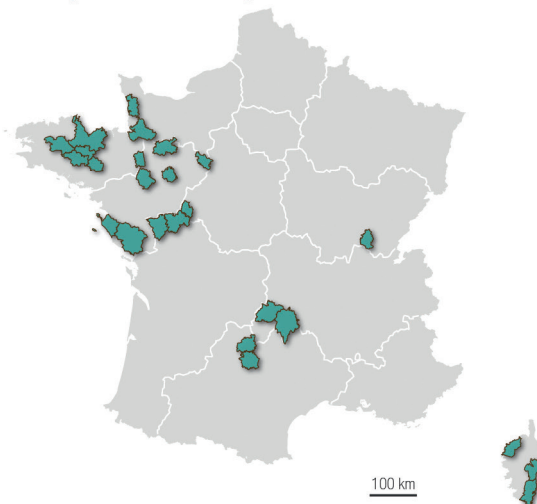
10 % des zones d'emploi les plus industrielles en 2014



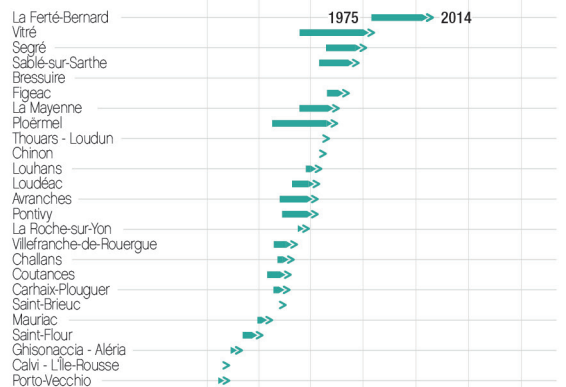
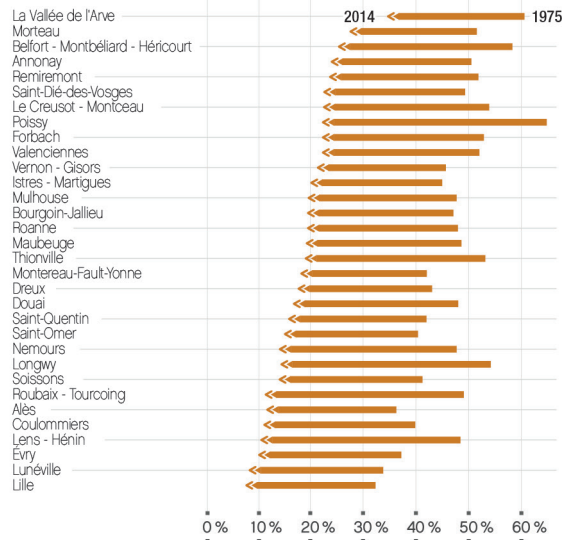
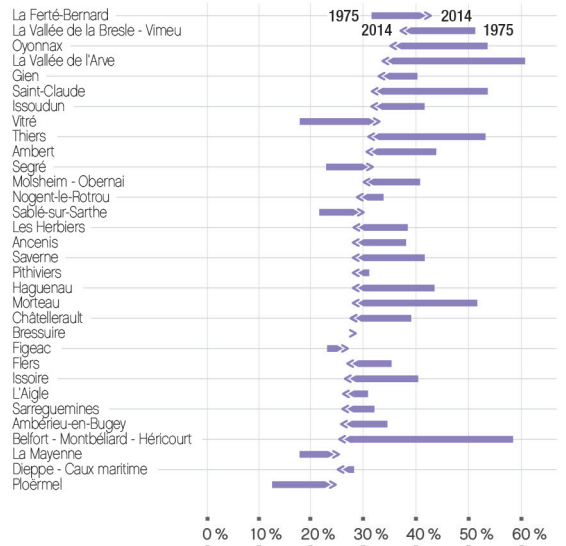
10 % des zones d'emploi où la part des emplois industriels a le plus baissé entre 1975 et 2014



Zones d'emploi (25 soit moins de 10 %) où la part des emplois industriels a augmenté entre 1975 et 2014



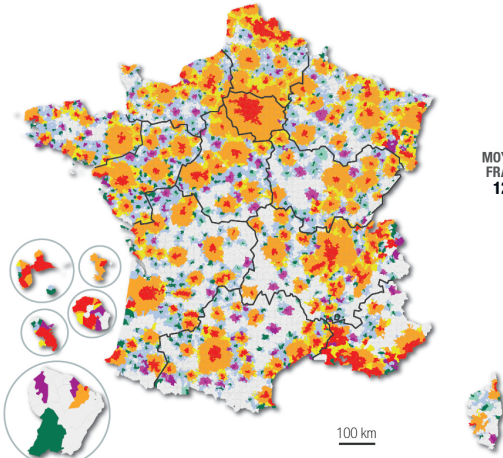
Part des emplois industriels parmi les 25-54 ans en 1975 et 2014



L'ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE DANS LES TERRITOIRES URBAINS, PÉRIURBAINS ET RURAUX

Le zonage en aires urbaines¹⁵ permet d'interroger la localisation des industries selon les types de territoires.

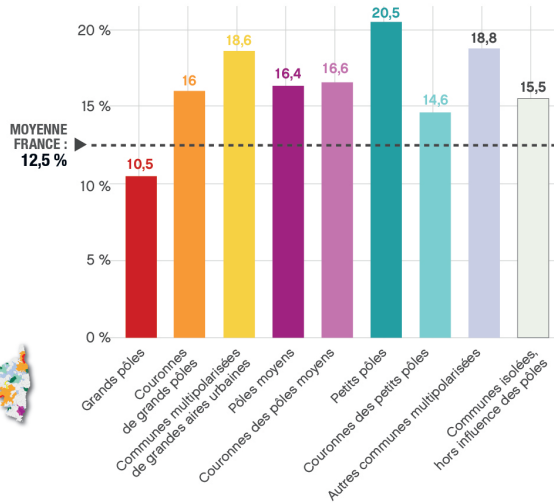
Typologie du zonage en aires urbaines



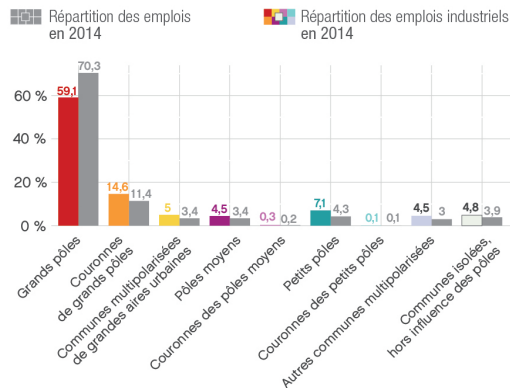
POUR MIEUX COMPRENDRE

Le zonage en aires urbaines permet de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, et sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes et communes multipolarisées) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail.

Part des emplois industriels dans le total des emplois en 2014



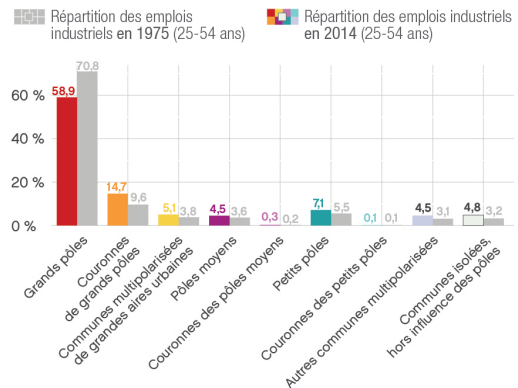
Comparaison de la répartition de l'emploi industriel par rapport à l'ensemble des emplois en 2014



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les grands pôles regroupent 59 % de l'emploi industriel français et 70 % de l'emploi total.

Comparaison de la répartition de l'emploi industriel en 1975 et 2014 (actifs de 25-54 ans)



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les grands pôles regroupent en 2014 59 % de l'emploi industriel français contre 71 % en 1975.

Source : Insee RP, données harmonisées 1975-2014 • Réalisation : CGET 2018

De récents travaux de recherche menés par Francis Aubert¹⁶, professeur d'économie, soulignent les différences majeures d'industrialisation qui existent entre territoires ruraux et territoires urbains. La part des emplois industriels dans l'emploi total des espaces « à dominante rurale »¹⁷ atteint 18,4 % en 2014, alors qu'elle n'est que de 11,5 % dans le reste du territoire, « à dominante plus urbaine ». L'orientation productive des économies rurales se distingue nettement de l'orientation tertiaire des économies urbaines.

Selon la taille des pôles urbains, la part de l'industrie dans l'emploi total varie fortement. Cette part est ainsi de 10,5 % dans les grands pôles alors qu'elle est de 16,4 % dans les pôles moyens et de 20,5 % dans les petits pôles. Les petits pôles urbains sont les territoires où l'industrie pèse proportionnellement le plus dans l'emploi local même s'ils ne rassemblent « que » 7,1 % de l'ensemble des emplois industriels de France. Selon Francis Aubert, on peut y voir des choix historiques de la décentralisation industrielle, mais aussi un processus plus actuel de micropolarisation de l'industrie rurale.

« Les petits pôles urbains sont les territoires où l'industrie pèse proportionnellement le plus dans l'emploi local. »

Ces travaux pointent par ailleurs un fait majeur : l'attrait des espaces périurbains pour l'implantation d'activités industrielles. L'industrie représente 17,0 % des emplois présents dans les couronnes des pôles et les espaces multipolarisés réunis. Cette proportion est nettement supérieure à la part de ces mêmes emplois industriels dans les pôles (11,3 % si l'on agrège les données des grands, moyens et petits pôles) et dans les communes les plus rurales (15,5 % dans les communes dites isolées). Ces espaces périurbains accueillent

« Les espaces périurbains accueillent aujourd'hui près du quart des emplois industriels du pays. »

aujourd'hui près du quart des emplois industriels du pays, pour près du tiers de la population nationale et moins du cinquième de l'ensemble des emplois. La surreprésentation des emplois industriels dans le périurbain peut être associée à plusieurs facteurs : prix du foncier, emprises plus grandes, zones industrielles aménagées, volonté d'éloignement des concentrations des populations, accès et fluidité des infrastructures de transport, etc. Surtout, comme le détaille Francis Aubert, ces chiffres montrent que les communes périurbaines ne sont pas simplement des zones résidentielles : elles accueillent également des activités industrielles (en plus des activités commerciales et de logistique), provenant du desserrement des zones urbaines et de l'attraction d'activités disséminées qui se rapprochent des marchés urbains.

Notes

15. Le zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010 a été établi par l'Insee à partir des données du recensement de 2008. Il permet d'obtenir une vision des aires d'influence des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci.

16. Aubert F. (2016), « L'industrie rurale entre déterminants urbains et dynamiques territoriales »

17. En reprenant la terminologie du précédent ZAU, les espaces à dominante rurale sont ici entendus comme l'agrégat des petits pôles (comptant de 1500 à 5000 emplois) et de leurs couronnes périurbaines, les communes qui n'appartiennent pas à une aire urbaine mais sont multipolarisées, ainsi que les communes hors d'influence des pôles, dites isolées du zonage en aires urbaines 2010.

Au-delà de ces grands équilibres, il est nécessaire de rappeler une évolution majeure de ces dernières décennies : l'industrie a eu tendance à se déconcentrer des grandes aires urbaines vers le reste du territoire national. Alors qu'en 1975, ces grandes aires (agrégation des grands pôles, de leurs couronnes et des communes multipolarisées des grandes aires urbaines) concentraient 84,2 % des emplois industriels du pays, en 2014 cette proportion n'était plus « que » de 78,6 %. Cette baisse s'est faite au bénéfice de tous les autres types d'espaces. Ces observations confirment la tendance à l'homogénéisation de la répartition des emplois industriels sur le territoire national au cours des quarante dernières années. Enfin, pour compléter ces travaux et mieux rendre compte de la variété des logiques de localisation des activités industrielles, Francis Aubert propose de les classer en trois catégories :

- Les activités « naissantes » et les activités de « front office », sensibles à la présence de facteurs technologiques (équipements, compétences, services de maintenance, etc.) ou au contact du marché final. Elles se localisent de façon privilégiée dans les centres urbains.
- Les activités intermédiaires et de « back-office », sensibles au coût des facteurs banals (terrains, travail) et au coût (généralisé) de transport. Elles se détachent des pôles urbains mais restent toutefois assez proches, en zone périurbaine ou dans le rural accessible.
- Les activités matures, qui incorporent peu de facteurs techniques et sont peu sensibles au coût (généralisé) de transport, mais très attentives aux composantes du coût de production. Elles s'éloignent sensiblement des centres pour minimiser le coût d'implantation et la masse salariale et rejoignent des zones rurales éloignées et, éventuellement font l'objet de délocalisations lointaines.

Une affirmation de l'ouest et du sud de la France comme territoires privilégiés de création de l'activité industrielle

Ce glissement de l'industrie vers les régions de l'Ouest et du Sud est perceptible à travers les créations d'entreprises industrielles. Même si les zones d'emploi de Valenciennes (38 entreprises industrielles créées en 2016 pour 100 recensées), Douai (19 pour 100) et de Nancy (13 pour 100) restent celles où les taux de création d'entreprises industrielles¹⁸ sont parmi les plus importants de France, **c'est globalement en Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes que l'essentiel de ces créations a désormais lieu.** Les zones d'emploi les plus dynamiques de ces régions¹⁹ (taux de création d'entreprises industrielles supérieur à la moyenne nationale de 8,8 % en 2016) concentrent 38 % des 24500 entreprises industrielles créées en 2016 (pour 33 % de l'ensemble des entreprises industrielles françaises).

Malgré ces tendances, il est impossible d'établir une relation directe entre la fermeture d'une entreprise industrielle dans le Nord-Est et sa relocalisation dans l'ouest ou le sud de la France (déplacement de l'activité). De la même manière, toutes les créations d'entreprises industrielles ne se valent pas. Certaines donneront naissance à des entreprises ayant plusieurs

centaines de salariés après quelques années de vie quand d'autres resteront des TPE ou de PME.

Outre leur dynamisme, les régions de l'Ouest et du Sud se caractérisent par un tissu industriel dont la structure (taille des établissements) et les secteurs d'activité sont relativement différents de ceux présents dans le Nord-Est du pays.

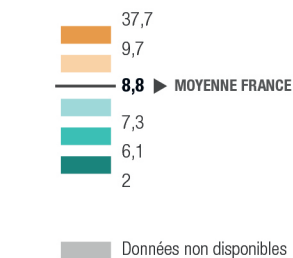
Notes

18. Le taux de création d'entreprises industrielles correspond au rapport entre le nombre d'entreprises industrielles créées au cours d'une année et le nombre total d'entreprises industrielles recensées au cours de cette même année.

19. Il s'agit plus précisément des zones d'emploi suivantes : Avignon, Toulouse, Nantes, Angers, Les Sables-d'Olonne, Dinan, Lannion, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Lorient, Ploërmel, Vannes, Royan, Rochefort, La Rochelle, Poitiers, Bergerac, Périgueux, Bordeaux, La Teste-de-Buch, Dax, Bayonne, Foix - Pamiers, Figeac, Tarbes - Lourdes, Albi, Montauban, Guéret, Annonay, Aubenas, Montélimar, Valence, Grenoble, Villefranche-sur-Saône, Lyon, La Tarentaise, Chambéry, Annecy, Le Chablais, Aurillac, Carcassonne, Limoux, Narbonne, Nîmes, Agde - Pézenas, Béziers, Ganges, Montpellier, Sète, Céret, Perpignan, Prades, Digne-les-Bains, Briançon, Gap, Cannes - Antibes, Aix-en-Provence, Arles, Marseille - Aubagne, Salon-de-Provence, Draguignan, Fréjus - Saint-Raphaël, Toulon, Orange.

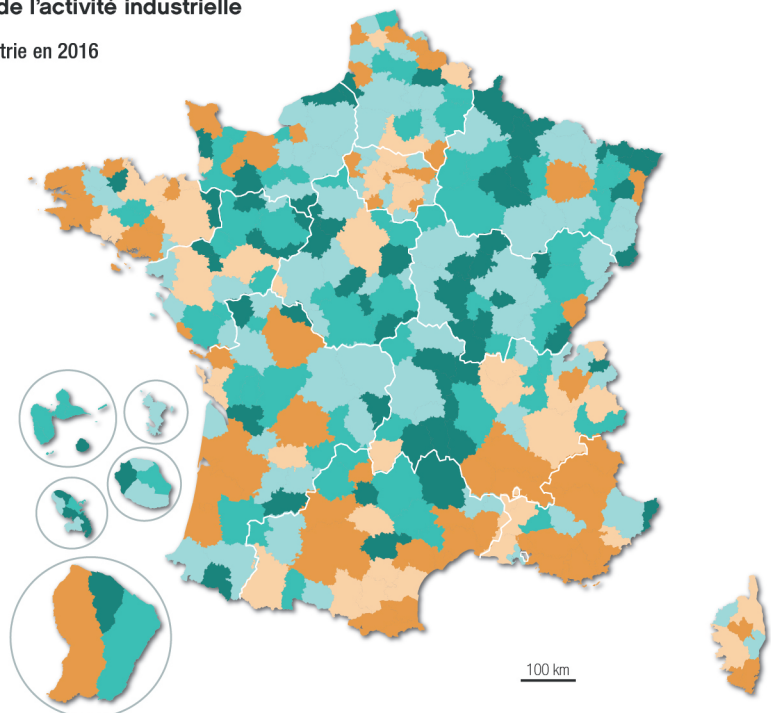
Dans l'Ouest et le Sud, des zones d'emploi qui s'affirment comme les territoires privilégiés de création de l'activité industrielle

Taux de création d'entreprises dans l'industrie en 2016
En %, par zones d'emploi



POUR MIEUX COMPRENDRE

Ce taux correspond au nombre de créations d'entreprises industrielles au cours d'une année, rapporté au nombre total d'entreprises industrielles actives au 1^{er} janvier de l'année considérée. En France, ce taux est de 8,8 %, ce qui signifie que pour 100 entreprises industrielles existantes au 1^{er} janvier, 8,8 ont été créées au cours de l'année.



Source : Insee, Sirene 2016
Réalisation : CGET 2018

Deux grands ensembles macrorégionaux (Nord-Est vs Ouest et Sud) qui se différencient par la structure de leurs tissus industriels

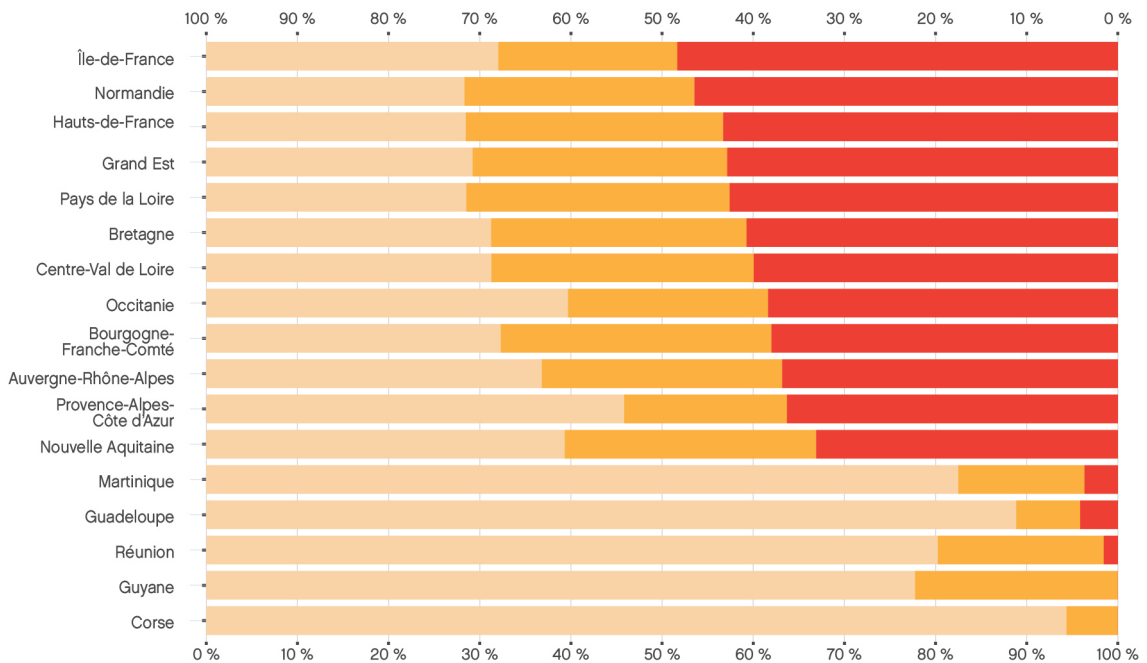
Sans établir de corrélation directe entre la structure d'un tissu industriel et sa capacité à créer de l'activité, il est intéressant de constater que **les établissements industriels localisés dans l'ouest et le sud du pays sont globalement de plus petite taille que ceux présents dans les régions du Nord-Est**. Ainsi, dans les régions les plus méridionales (Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine), les établissements de moins de 50 salariés sont ceux qui emploient la plus forte proportion de travailleurs de l'industrie (de l'ordre de 40 % des salariés et jusqu'à 46 % en PACA). Dans les régions les plus au nord (Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Normandie), la situation est inversée et ce sont les grands établissements qui sont les premiers pourvoyeurs d'emplois dans l'industrie. Les établissements de plus de 200 salariés y offrent des emplois à plus de 43 % des travailleurs de l'industrie manufacturière (et jusqu'à 48 % en Île-de-France, où les grands établissements sont particulièrement

surreprésentés) notamment pour des raisons de spécialisation sectorielle.

Ces caractéristiques expliquent pour partie les difficultés liées aux fermetures d'usines intervenues dans les régions Hauts-de-France ou Grand Est (ex. : Arcelor-Mittal à Florange, Goodyear à Amiens). Dans ces régions, le recul d'une activité industrielle est souvent synonyme de baisse importante des effectifs voire de fermeture d'établissements de taille importante.

Le poids de l'industrie et surtout de ses spécialisations varie également fortement d'un territoire à l'autre. Plusieurs éléments déterminent la localisation des établissements industriels : l'histoire, les facteurs de production (énergie, matière première et travail), la proximité du marché final ou la présence d'infrastructures de transport permettant de distribuer une production ou d'importer des matières premières non disponibles sur le sol national (presque tous les sites de raffinage sont situés près d'un port). Le facteur historique est l'un des plus importants dans la localisation de ces acti-

Dans les régions les plus méridionales, des établissements industriels de plus petite taille que dans les régions septentrionales



Répartition des effectifs salariés dans l'industrie manufacturière selon la taille de l'établissement en 2015



Source : Insee, CLAP 2015 • Réalisation : CGET 2018

vités (ex. : Michelin à Clermont-Ferrand, Peugeot à Sochaux, Airbus à Toulouse). La disponibilité des facteurs de production est souvent la cause prépondérante : l'eau pour la chimie à Lyon, qui a démarré au XIX^e siècle dans la chimie des colorants. Cette activité, bien plus diversifiée actuellement, y forme un pôle de compétitivité rassemblant écoles et universités de pointe, centres de recherche, grands établissements de production. La sidérurgie est un autre exemple, avec le développement de hauts-fourneaux dans les lieux de production de minerai de fer et de charbon. La nécessité actuelle d'importer ces minéraux et d'exporter une partie de la production explique le maintien des sites portuaires et les difficultés que peuvent rencontrer des sites situés davantage dans l'hinterland.

De manière assez schématique, on peut classer la répartition des activités manufacturières en trois catégories suivant le degré de concentration territoriale de ces secteurs :

> **Celles dont la localisation est très concentrée et spécifique à certains sites ou espaces géographiques très restreints.** C'est le cas des industries de **cokéfaction et raffinage** (10 000 emplois salariés) ou encore des **industries chimique** (144 000 emplois salariés) et **pharmaceutique** (77 000 emplois salariés). Ces trois industries sont très largement concentrées autour de Paris et de l'Île-de-France (le long de la vallée de la Seine, dans l'Oise et jusque dans le Loiret), autour de Lyon et le long de la vallée du Rhône en descendant jusqu'à Marseille. À titre d'illustration, 55 % des emplois de l'industrie de la cokéfaction et du raffinage sont concentrés dans les zones d'emploi de Paris, du Havre et de Lyon. Selon le même schéma, 36 % des emplois de l'industrie pharmaceutique sont concentrés dans les zones d'emploi de Paris, Lyon et Rouen et 21 % des emplois de l'industrie chimique dans les zones d'emploi de Paris, Roissy-Sud Picardie et Lyon.

Ce type de concentration est également observé dans les **industries de matériel de transport** (355 000 emplois salariés / 3^e secteur manufacturier français) et dans celles liées à la **fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques** (127 000 emplois salariés). Dans ces deux derniers cas cependant, des pôles de production secondaires maillent le territoire et participent à la diffusion de ces activités sur le territoire national. Ainsi, les quinze zones d'emploi françaises qui comptent plus de 5 000 emplois dans l'indus-

trie de matériel de transport et parmi lesquelles on retrouve les grands sites de production automobile (Poissy, Valenciennes), ferroviaire (Belfort-Montbéliard-Héricourt), aéronautique (Toulouse et Saint-Nazaire) et nautique (Saint-Nazaire) accueillent 52 % des effectifs salariés de ce secteur d'activité. Ces zones d'emploi ne sont cependant pas les seules à être fortement dépendantes de cette activité. Les industries de matériel de transport tout comme celles liées à la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ont pour particularité de peser largement dans l'emploi de territoires de taille plus modeste, en particulier dans l'ouest de la France. Ainsi, **la production de matériel de transport représente** près de la moitié des emplois manufacturiers de la zone d'emploi de Rochefort (47 %, soit près de 1 400 emplois), d'Issoudun (48 %, soit près de 1 300 emplois) et près du tiers des zones d'emploi de Figeac (33 %, soit près de 1 300 emplois) et d'Oloron-Sainte-Marie (33 %, soit près de 1 100 emplois).

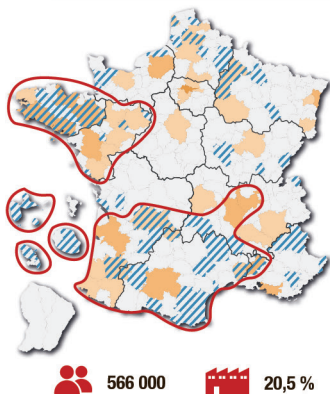
Dans l'industrie de la **fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques**, le même type de dépendance est observé au sein de petites zones d'emploi. Il s'agit plus particulièrement des zones d'emploi de Morteau, Saint-Gaudens ou Montluçon, où ce secteur représente près de 20 % des emplois manufacturiers locaux.

> La deuxième catégorie regroupe des **industries spécifiques à certaines régions**. C'est en particulier le cas des **industries agroalimentaires** (566 000 emplois salariés, 1^{er} secteur manufacturier français), du **travail du bois, de l'industrie du papier et imprimerie** (182 000 emplois salariés) ainsi que de la **fabrication de textiles, de l'industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure** (102 000 emplois salariés). Ces activités se situent généralement à proximité des zones de production des matières premières (élevages, cultures, forêts) ou au sein d'espaces dont l'histoire économique est marquée par des spécialisations industrielles (ex : chaussures à Romans-sur-Isère).

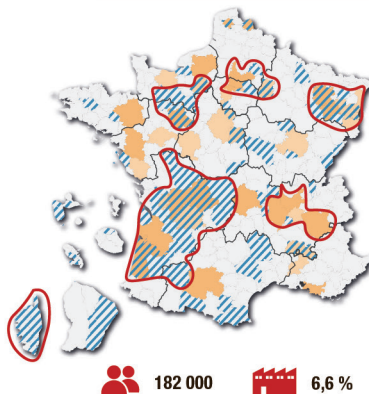
Les **industries agroalimentaires** sont essentiellement présentes dans les régions de l'Ouest et occupent une place importante en **Bretagne** (69 000 salariés, soit 45 % des emplois manufacturiers de la région), dans les **Pays de la Loire** (58 000 salariés, soit 26 % des emplois manufacturiers de la région) et de manière plus diffuse dans le **quart sud-ouest de la France** (38 000 salariés au total dans les départements des Landes, du Gers, du

Selon les secteurs d'activités, une implantation des industries manufacturières qui peut relever de logiques très locales ou plutôt de dynamiques régionales

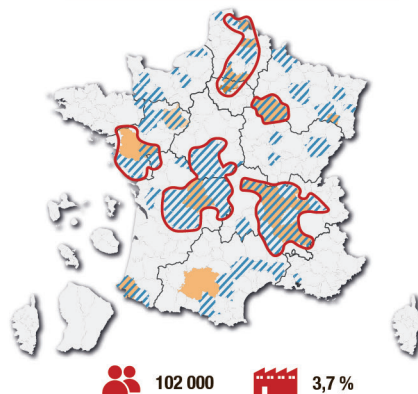
Fabrication de denrées alimentaires et de produits à base de tabac



Travail du bois, industries du papier et imprimerie



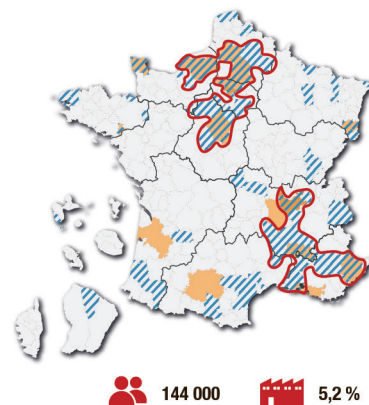
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure



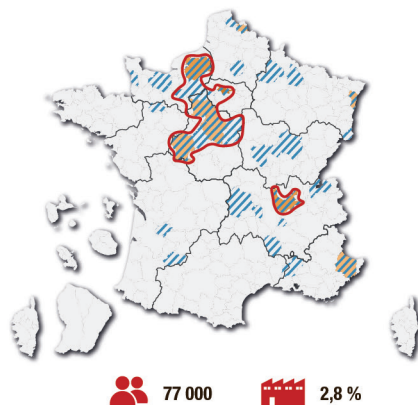
Cokéfaction et raffinage



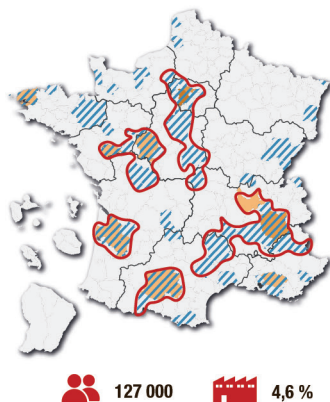
Industrie chimique



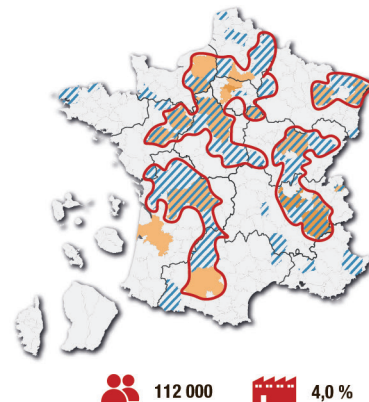
Industrie pharmaceutique



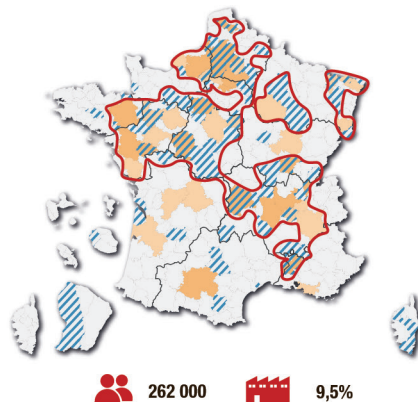
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques



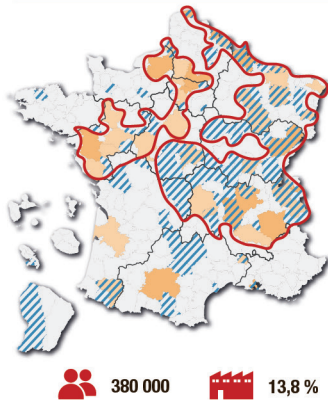
Fabrication d'équipements électriques



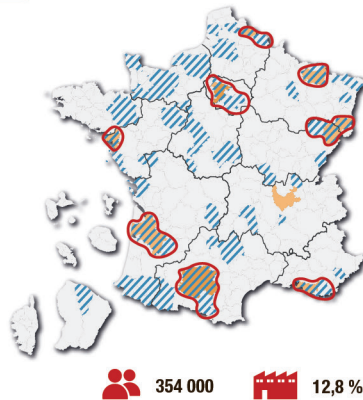
Fab. de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métal.



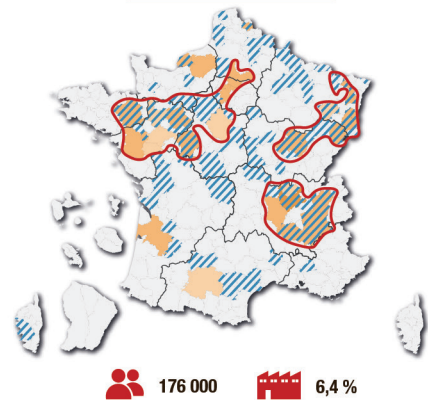
Métallurgie et fabrication de produits métal, à l'exception des machines et des équipements



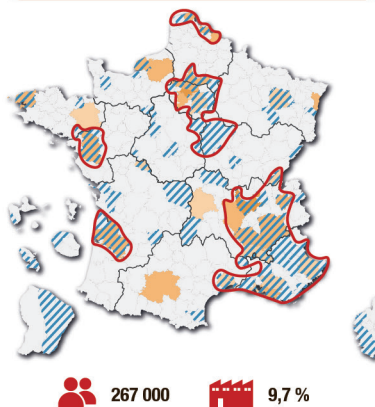
Fabrication de matériels de transport



Fabrication de machines et équipements n.c.a



Autres industries manufacturières : réparation et installation de machines et d'équipements



Part d'emploi du secteur d'activité (parmi les zones d'emploi concentrant 50 % du secteur d'activité)

En %, par zone d'emploi



Dynamisme de l'emploi industriel manufacturier

Par zone d'emploi

Le quart des zones d'emploi concentrant le plus d'emplois du secteur d'activité

Zone dépendante et/ou concentrant significativement le secteur d'activité

Chiffres clés de l'emploi industriel manufacturier

Par secteur d'activité

Effectifs salariés

Part du secteur d'activité au sein des effectifs salariés totaux de l'industrie manufacturière

Source : Insee, CLAP 2015, Nomenclature des secteurs d'activité A38 • Réalisation : CGET 2018

Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Corrèze, du Lot, du Cantal, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, soit 36 % des emplois manufacturiers de cet ensemble de départements). Au-delà de ces deux grands ensembles régionaux, l'agroalimentaire est également très présent en Corse, dans les certains DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane) et dans certains territoires spécifiques comme la Champagne, le Morvan, dans les Hautes-Alpes (zone d'emploi de Gap et Briançon) ou encore dans la Manche (zones d'emploi de Coutances, Granville, Saint-Lô et Bayeux).

Le **secteur du bois, papier, imprimerie** se retrouve dans le quart sud-ouest de la France à proximité des espaces les plus boisés du pays (forêt des Landes). En Nouvelle-Aquitaine, près de 28 000

emplois salariés dépendent de ce secteur (soit 12 % des emplois manufacturiers de la région). Les zones d'emploi de La Teste-de-Buch (2 000 salariés dans le secteur, soit 53 % des emplois manufacturiers locaux) et de Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire (700 salariés dans le secteur soit 32 % des emplois manufacturiers locaux) sont parmi les plus dépendantes de cette industrie.

Le Sud-Ouest n'a cependant pas le monopole de l'industrie du bois. Les Vosges tout comme les espaces situés à proximité du Perche et du Parc naturel régional Normandie-Maine sont également largement liés à ce secteur.

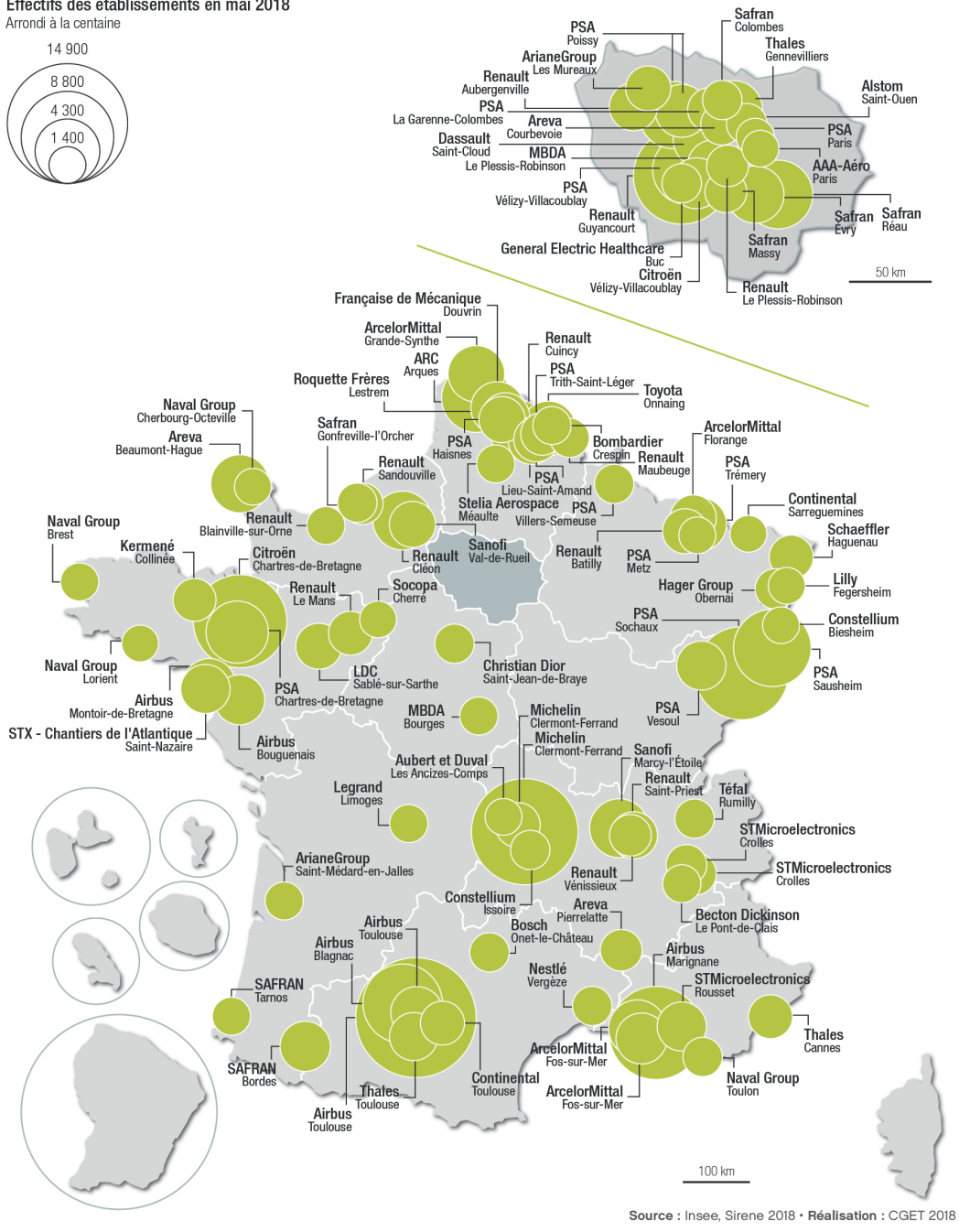
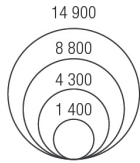
Les **industries du textile, de l'habillement et du cuir**, dont les effectifs ont beaucoup baissé depuis 1975, restent présentes dans les espaces historique-

Zoom

LA LOCALISATION DES 100 PLUS GRANDS ÉTABLISSEMENTS (EN NOMBRE D'EMPLOIS) DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE FRANÇAISE

Effectifs des établissements en mai 2018

Arrondi à la centaine



ment très liés à ces activités. C'est particulièrement le cas dans le nord de la France et autour de Paris, où l'industrie textile demeure très présente. C'est aussi le cas de la vallée du Rhône, où l'industrie du cuir et de la chaussure a occupé une place importante (zones d'emploi de Lyon à Valence en passant par Romans-sur-Isère) mais également dans le Limousin et en Vendée. Ces territoires de l'Ouest bénéficient depuis quelques années d'un regain de visibilité grâce au développement du secteur du luxe (Weston et Hermès à Limoges ou à proximité, sous-traitants de l'industrie de la chaussure de luxe à Cholet, Louis Vuitton à proximité de La Roche-sur-Yon, etc.).

> Enfin, la troisième catégorie regroupe des **industries dont la répartition est assez diffuse ou relève plus d'une opposition entre les moitiés est et ouest du pays que de l'identification de sous-ensembles régionaux**. C'est notamment le cas des industries lourdes liées à la **métallurgie et fabrication de produits métalliques** (380 000 emplois salariés, 2^e secteur manufacturier français) ou encore à la **fabrication de produits en caoutchouc et en plastique** (262 000 emplois salariés, 4^e secteur manufacturier français). Ainsi les industries liées à la métallurgie sont essentiellement situées à l'est d'une ligne allant de Dunkerque à Clermont-Ferrand et englobant l'ensemble des territoires frontaliers du nord de la France, la région Grand Est, le Jura, les territoires autour de Lyon et le nord du massif des Alpes.

À l'inverse, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique se situe plutôt dans le quart nord-ouest du pays (Hauts-de-France, Normandie, Île-de-France, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire) mais également autour de Clermont-Ferrand (Michelin) et le long de la vallée du Rhône, où l'industrie pétrochimique est très présente. Ces industries lourdes ont longtemps été les moteurs de l'activité manufacturière des régions les plus au nord du pays.

Des activités innovantes très largement concentrées autour des grandes métropoles

Pour apprécier les capacités de rebond industriel des territoires français, il est intéressant d'identifier les zones d'emploi qui concentrent le plus les hautes technologies. Ces dernières participent à la structuration de filières à forte valeur ajoutée qui peuvent irriguer les tissus économiques locaux.

Selon la nomenclature construite par Eurostat à partir de la NAF rév. 2, on peut assimiler aux hautes

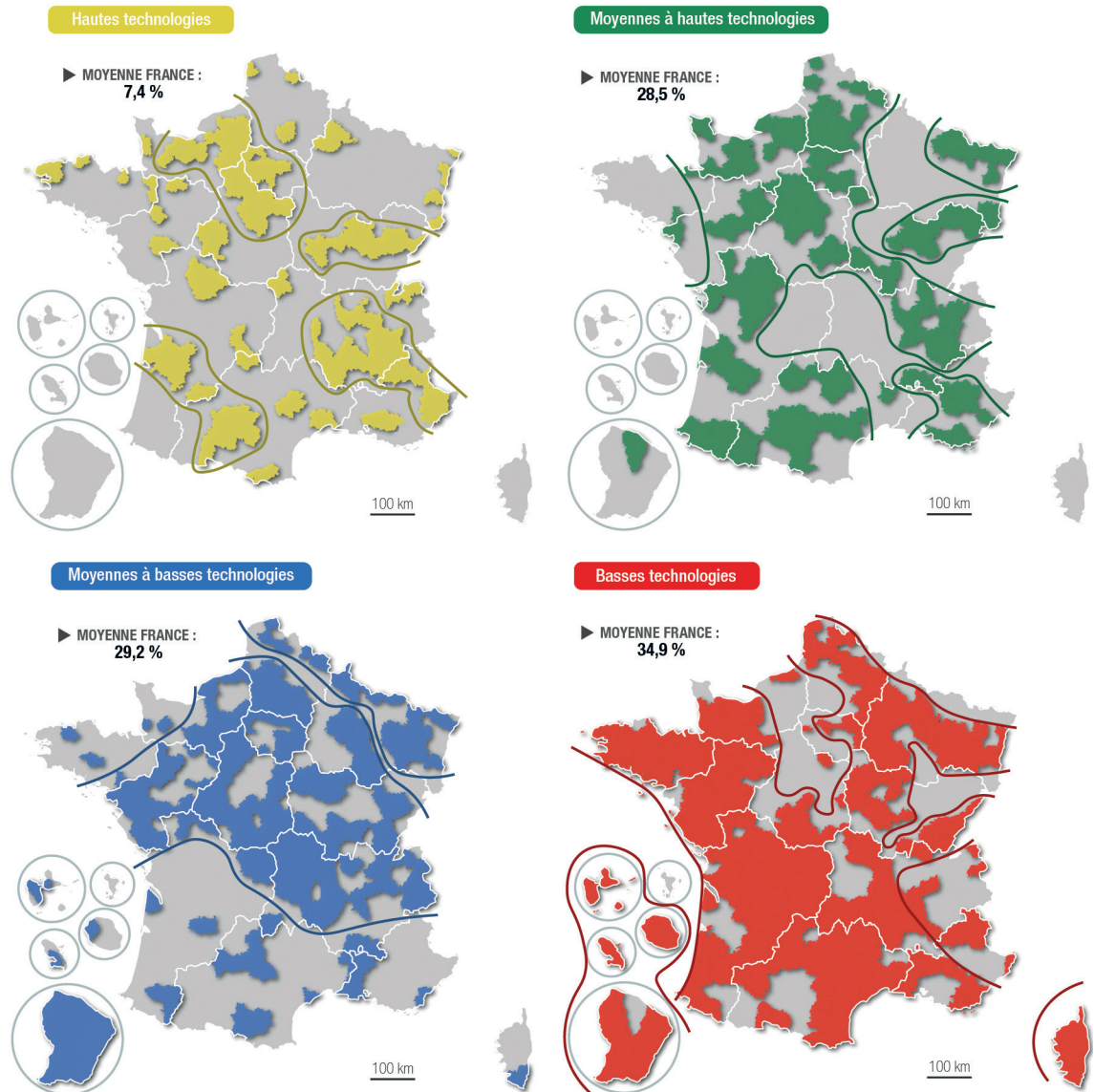
technologies la construction aéronautique et spatiale, les industries pharmaceutiques et les industries de produits informatiques, électroniques et optiques. En France, ces dernières représentent 7,4 % des emplois salariés manufacturiers. **Quatre ensembles régionaux sont marqués par une surreprésentation de ces hautes technologies dans l'industrie manufacturière.**

> Le premier de ces ensembles se structure **autour de l'axe de la vallée de la Seine**. Les zones d'emploi franciliennes, à commencer par celle de Paris (construction aéronautique et spatiale, fabrication d'équipements de communication, fabrication d'instruments scientifiques, de produits pharmaceutiques) et Saclay (fabrication de composants électroniques, d'équipements d'aide à la navigation, de communication, de produits pharmaceutiques) qui accueillent respectivement près de 24 000 et 21 000 emplois dans les industries de hautes technologies sont les plus concernées de France. L'Île-de-France semble entraîner dans son sillage les régions limitrophes. En Normandie, la zone d'emploi de Rouen, où l'industrie pharmaceutique est présente, se distingue par des activités largement tournées vers la production de biens à haute valeur ajoutée (près de 7 000 salariés concernés, soit 17 % des emplois industriels de la zone d'emploi). La Centre-Val de Loire n'est pas en reste puisque entre les zones d'emploi de Tours et d'Orléans, ce sont près de 7 500 emplois qui relèvent des mêmes caractéristiques. La présence du cluster PolePharma (l'un des principaux clusters pharmaceutiques d'Europe), à cheval sur ces trois régions, illustre parfaitement cette synergie.

> Le deuxième pôle de concentration des industries de hautes technologies s'étend le long de la **vallée du Rhône**. Entre les zones d'emploi de Lyon (12 000 salariés liés à l'industrie des hautes technologies notamment dans les produits pharmaceutiques), de Grenoble (10 000 salariés avec la fabrication de composants électroniques) et Aix-en-Provence (4 000 salariés avec la fabrication de composants électroniques associée à la fabrication de cartes électroniques assemblées), ce sont plus de 25 000 personnes qui travaillent dans les industries de hautes technologies. L'influence de ces activités s'étend jusqu'au bassin méditerranéen puisque les zones d'emploi de Nice et Cannes-Antibes sont également marquées par une surreprésentation des hautes technologies dans l'appareil industriel.

Dans l'industrie manufacturière, des pôles de hautes technologies qui se structurent autour de Paris, dans les vallées de la Seine, du Rhône et de la Garonne mais également en Bourgogne-Franche-Comté, dans des territoires de taille plus modeste

Sur-représentation des emplois manufacturiers selon le niveau de technologie par rapport à la moyenne nationale
Par zones d'emploi



POUR MIEUX COMPRENDRE

Cette analyse met en avant les spécialisations technologiques des territoires français. Ces cartographies, réalisées à l'échelle des zones d'emplois, visent à isoler les territoires dans lesquelles les emplois de hautes, moyennes à hautes, moyennes à basses et basses technologies pèsent plus que la moyenne nationale. La définition des niveaux de technologies est issue de la nomenclature construite par Eurostat à partir de la NAF rév. 2 (cf. partie sur l'Europe). Selon cette nomenclature, on assimile aux hautes technologies les industries pharmaceutiques et les industries de produits informatiques, électroniques et optiques.

Source : Insee, CLAP 2015 - Nomenclature des secteurs d'activités A38 • Réalisation : CGET 2018

> Le troisième pôle se structure le long de la **vallée de la Garonne**. Dans les zones d'emploi de Bordeaux, Libourne, Agen, Toulouse et Saint-Gaudens, près de 12 500 emplois industriels relèvent des hautes technologies, sans compter les industries aéronautiques, qui représentent près de 25 000 emplois salariés dans la seule zone d'emploi de Toulouse et plus de 5 000 à Bordeaux. On trouve dans cette dernière zone d'emploi une implantation importante du secteur de la pharmacie, comme dans les zones d'emploi de Libourne et d'Agen.

> Enfin, le quatrième espace de concentration des activités industrielles de hautes technologies traverse la **région Bourgogne-Franche-Comté** (du Morvan à Morteau en passant par Dijon et Besançon – fabrication de produits pharmaceutiques, optiques, haute horlogerie). Cet ensemble, bien que de taille plus modeste, met en avant l'existence de **territoires moteurs en matière d'innovation industrielle, y compris en dehors des plus grandes aires urbaines**.

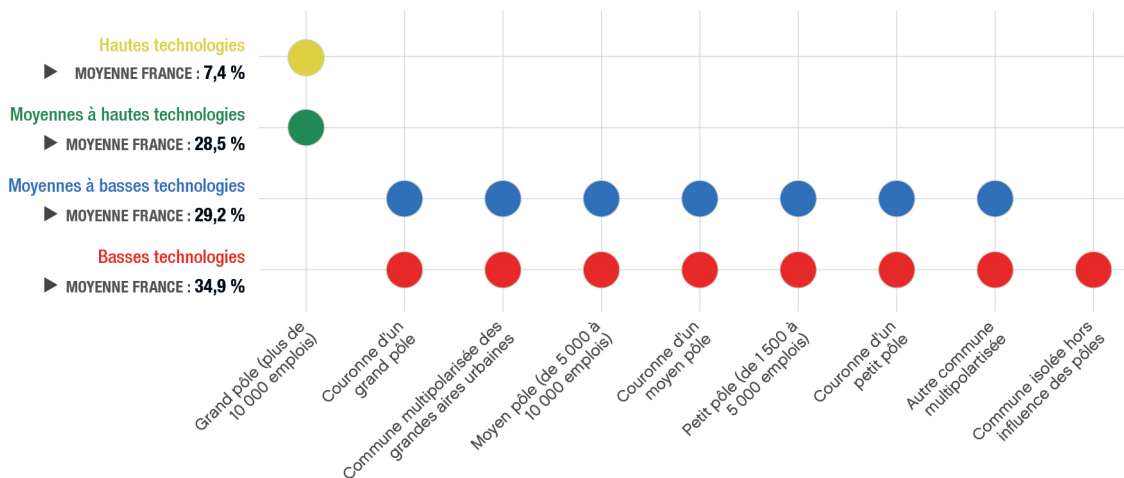
Pour compléter cette approche régionale, il est intéressant de disposer d'une lecture de la répartition

des activités industrielles de hautes technologies par types d'espaces. Malgré quelques exceptions, **les grands pôles urbains, qui accueillent de nombreux centres de recherches publics et privés, sont les espaces privilégiés d'installation des industries relevant des hautes technologies**. Ils sont en effet les seuls espaces à enregistrer une surreprésentation des activités à haute valeur ajoutée.

À l'inverse, et comme le soulignent les travaux de Francis Aubert, les territoires périurbains, mais également les petits et moyens pôles tout comme les territoires ruraux qu'ils structurent, se spécialisent davantage dans les activités de moyennes et basses technologies. Malgré l'homogénéisation de la répartition des activités industrielles sur le territoire national et entre les différents types d'espaces, il existe donc une véritable dichotomie dans la localisation des activités selon leur niveau d'intensité technologique. **Les enjeux à venir résideront certainement dans la capacité à tisser des liens entre ces différents types d'espaces afin de permettre aux territoires les plus innovants d'irriguer le reste du territoire national.**

Les grands pôles urbains sont les espaces privilégiés d'installation des industries de hautes technologies

Sur-représentation des emplois manufacturiers selon le niveau de technologie par rapport à la moyenne nationale
Selon le zonage en aires urbaines



POUR MIEUX COMPRENDRE

Cette analyse met en avant les spécialisations technologiques des emplois manufacturiers selon les différentes catégories du zonage en aires urbaines. On parle de sur-représentation dès lors que la part des emplois d'un niveau de technologie (haut, moyen à haut, moyen à bas, bas) dans l'industrie manufacturière, calculé pour chaque catégorie du zonage en aires urbaines, est supérieur à la moyenne nationale.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'INDUSTRIE : UN REBOND QUI RESTE À CONFIRMER

Dans un contexte de croissance économique mondiale et européenne très favorable, la période 2015-2017 a été marquée par une forte augmentation du nombre de projets d'investissements (création ou extension d'activité) des entreprises industrielles en France. L'année 2017 s'est distinguée par un solde ouverture/fermeture d'usine positif pour la première fois depuis 2009. 125 ouvertures de sites industriels ont ainsi pu être recensées contre 100 fermetures (source : observatoire de l'investissement, Trendeo).

La production manufacturière a également augmenté, l'investissement a poursuivi sa dynamique et l'industrie a recréé de l'emploi net pour la première fois depuis 2007.

Ce rebond du secteur industriel en 2017, souligné par les différents observatoires ou baromètres publiés en début d'année 2018, s'est accompagné d'un retour de la confiance des industriels qui, selon l'Insee, anticipent pour 2018 une hausse de leurs dépenses d'investissement de 4 % par rapport à 2017, dans tous les secteurs et particulièrement dans la fabrication des biens d'équipement.

Par ailleurs, les investissements étrangers dans les activités de production ont été en progression de 23 % par rapport à 2016. Ces investissements concernent essentiellement des projets d'extension de sites de production déjà présents en France (9 % de nouvelles implantations) dans les secteurs de l'industrie automobile, de l'agroalimentaire, de la chimie, des machines et équipements mécaniques et des métaux. Pour autant, il serait prématuré de conclure que cette dynamique positive de l'investissement industriel en France signe une reprise industrielle durable et un progrès structurel de la compétitivité de l'industrie française par rapport aux autres pays européens.

Des facteurs de fragilité du secteur industriel, insuffisamment engagé dans la révolution technologique, demeurent et la compétitivité de la France, c'est-à-dire la position de la France par rapport aux pays comparables et à la moyenne

européenne, ne s'est pas suffisamment améliorée. Les signaux positifs constatés en 2017 en termes de solde de création de sites industriels reposent pour une grande part sur une diminution sensible des fermetures de site, les créations de site demeurant quant à elles toujours inférieures à ce qu'elles étaient en 2010. Par ailleurs, la part des investissements destinés au renouvellement des équipements demeure la plus importante alors que la part des investissements visant à introduire de nouveaux produits reste en deçà de sa moyenne de longue période. Enfin, la maturité digitale des entreprises industrielles, notamment celle des ETI, doit être renforcée.

Pour enclencher une reprise industrielle durable, le Gouvernement a engagé un plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) qui vise à redonner aux entreprises françaises les leviers nécessaires pour croître, créer des emplois, en faire des leaders de l'innovation et les aider à conquérir des parts de marché à l'international. Un des axes de ce plan d'action qui fait l'objet d'un projet de loi a pour objectif de développer les fonds propres des entreprises françaises en agissant sur plusieurs leviers :

- simplifier l'accès à la cotation afin de favoriser le recours des entreprises aux marchés financiers;
- mobiliser les investisseurs publics au service du financement des entreprises;
- encourager les investissements en fonds propres et de long terme au niveau européen;
- renforcer l'attractivité du plan d'épargne en actions et du plan d'épargne en actions PME afin de mobiliser davantage l'épargne des ménages en faveur du financement en fonds propres des entreprises;
- renforcer la contribution de l'assurance-vie au financement de l'économie en dynamisant le rendement de cette épargne pour les assurés.

Ce plan d'action présenté au Parlement à l'été 2018 doit inciter les TPE et PME à grandir, à développer l'innovation et leur internationalisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubert F.** (2016), « L'industrie rurale entre déterminants urbains et dynamiques territoriales », *Insee Première* n° 1637
- DGE** (2017), « La mondialisation a amené l'industrie française à se spécialiser sur ses points forts », *Le 4 pages de la DGE*, n° 76, octobre 2017
- Études économiques, DGE** (2017), « L'industrie manufacturière en France en 2016 »
- Jennequin H., Miotti L.E., Mouhoud E.M.** (2017), « Mesurer et anticiper la vulnérabilité des territoires face aux risques de délocalisation : une analyse sur données sectorielles en France », *Économie et statistique / Economics and Statistics* n° 497-498
- Insee Première** (2016), « L'industrie manufacturière de 1970 à 2014 », n° 1592
- Insee Première** (2018), « L'industrie manufacturière de 2006 à 2015 : l'agroalimentaire et la construction aéronautique et spatiale résistent au repli du secteur », *Insee Première*, n° 1689
- Mrabet H.** (2015), « La spécialisation industrielle de sept grands pays avancés : quelle évolution depuis les années 1990 ? », *Trésor-Éco* n° 158
- Observatoires des territoires** (2016), « Emploi et territoires : rapport 2016 de l'Observatoire des territoires »
- Rignols E.** (2017), « L'industrie manufacturière en Europe de 1995 à 2015 », *Insee Première* n° 1637

Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires, afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales.



RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

